

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s

Collectif
des
familles
de
disparu(e)s
en
Algérie

المفقودون DISPARUS
ون DISPARU المفقودون
المفقودون DISPARU المفقودون
DISPARUES المفقودون
DISPARUES المفقودون
المفقودون DISPARUS
المفقودون DISPARUS

REVUE DE PRESSE
Décembre 2013

Table des matières¹

Algérie Patriotique, 3 Décembre 2013, Evénements de Guerrara : nouvelle vague d'arrestations.....	4
Algérie Patriotique, 2 Décembre 2013, Evénements de Guerrara : la DGSN récuse les accusations d'arrestations raciales et de torture.....	4
Algerie Patriotique, 29 novembre 2013, Lutte antiterroriste : Alger et Paris cherchent un terrain d'entente	5
LIBERTE, 04 Décembre 2013, Indice de perception de la corruption 2013 de Transparency International ; L'Algérie classée à la 94e place sur 177 pays	5
LIBERTE, Mardi, 10 Décembre 2013, Lois inappliquées, tabous sociaux et absence de filets de sécurité ;La violence faite aux enfants est banalisée en Algérie.....	6
TSA, 10 décembre 2013, Journée mondiale des droits humains Les familles des disparus manifestent à Alger pour exiger vérité et justice	7
El Watan, 10 decembre 2013, Karima Bennoune, auteure de Votre fatwa ne s'applique pas ici, au forum d'El Khabar ; «Oublier les victimes du terrorisme, c'est les tuer une deuxième fois».....	8
Algerie Express, 10 décembre 2013, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME : Ksentini décerne un prix à Bouteflika	9
El Watan, Le RAJ dénonce l'attitude répressive du pouvoir «L'instauration d'un Etat de droit reste une utopie»	10
El Watan, 11 decembre 2013, Réconciliation nationale Les internés des camps du Sud exigent «réparation».....	11
LQA, 9 décembre 2013, La LADDH... en voie de disparition ? La mise en conformité avec la nouvelle loi sur les associations a, une fois de plus, aggravé les dissensions au sein de la « Ligue »	11
LQA, 10 décembre 2013, URGENT : Un sit-in des familles de disparu(e)s violemment réprimé à la Grande Poste d'Alger.	13
Le Temps d'Algérie, 10 décembre 2013, Le SNPSP menace de revenir à la protestation si ses revendications ne sont pas satisfaites.....	13
Le Temps d'Algérie, 10 decembre 2013, «Les droits de l'homme en Algérie libérés de l'esprit unilatéral»	15
MAGHREBIA, Criminalité et Justice, 12 décembre 2013, « En Algérie, les kidnappeurs d'enfants pourraient risquer la peine capitale »	16

¹ LIENS

LIBERTE: <http://www.liberte-algerie.com/>

Algérie Patriotique <http://www.algeriepatriotique.com/>

El Watan <http://www.elwatan.com/>

Le Quotidien d'Algérie (LQA) <http://lequotidienalgerie.org/>

El Moudjahid <http://www.elmoudjahid.com/fr/categorie/14>

Le Temps DZ <http://www.letempsdz.com/>

La nouvelle république <http://lnr-dz.com/>

TSA <http://www.tsa-algerie.com/>

JCA <http://www.jcalgerie.net/>

La Nouvel Observateur <http://tempsreel.nouvelobs.com/>

HUFFPOST MAGHREB, 16 decembre 2013, Justice transitionnelle: Interview exclusive de Sihem Bensedrine.....	17
El WATAN, 15 decembre 2013, Des associations appellent à lutter contre l'impunité.....	20
LIBERTE, 16 decembre 2013, Juristes et défenseurs des droits de l'homme se mobilisent pour l'abolition de la peine de mort.....	21
Le TempsDZ, 15 decembre 2013, Il soutient son maintien dans des cas précis	22
Farouk Ksentini pour l'abolition de la peine capitale.....	22
La Nouvel Observateur, 16 decembre 2013, Ayrault veut donner un "nouvel élan" économique avec l'Algérie.....	23
Le Soir D'Algérie, 18 decembre 2013, Actualités : DOSSIER DES FAMILLES DES DISPARUS.....	24
La Liberté, 14 decembre 2013, Loi sur les associations : le réquisitoire de la Laddh.....	25
La Liberté, 14 Decembre 2013, Conférence parlementaire du FFS, La justice au banc des accusés	26
La Liberté, 12 Decembre 2013, Le 2e Forum de Béjaïa s'est tenu mardi, Droits de l'Homme : le constat accablant des militants.....	27
La Liberté, 12 Decembre 2013, Coopération entre l'UE et l'Algérie dans le domaine des droits de l'Homme	28
Le Nouvelle Observateur, 16 decembre 2013, Ayrault veut donner un "nouvel élan" économique avec l'Algérie.....	29
La Liberté, 16 Decembre 2013, Clôture hier à Alger de la Conférence sur la résistance des peuples. 31	
“La cause sahraouie est un exemple du non-respect du droit international”	31
El Watan, 23 decembre, Loi sur les associations en Algérie . 32L'UE veut plus de liberté pour la société civile.....	32
El Watan, 22 decembre 2013, Journée internationale sur les migrants ; La LADDH dénonce le «dénier de solidarité».....	33

Algérie Patriotique, 3 Décembre 2013, Evénements de Guerrara : nouvelle vague d'arrestations

Article | 3. décembre 2013 - 16:29

Ces nouvelles arrestations s'ajoutent aux 132 personnes interpellées au lendemain des affrontements. New Press

Les services de la sûreté de wilaya de Ghardaïa ont opéré de nouvelles arrestations dans le sillage de l'enquête sur les affrontements intercommunautaires de Guerrara. En se basant sur des vidéos et des portraits-robots, la police a placé quinze personnes sous mandat de dépôt. Les individus arrêtés, des jeunes âgés de 17 à 30 ans, vont passer dans les jours à venir devant le juge d'instruction. Ces nouvelles arrestations s'ajoutent aux 132 personnes interpellées au lendemain des affrontements qui se sont produits le 22 novembre dernier. Le juge d'instruction, faut-il le rappeler, avait écroué neuf personnes pour attroupement armé sur la voie publique, destruction, incendie volontaire et tentative de vol de biens publics et privés, ainsi que pour agression sur agents de l'ordre en mission, et ce, conformément aux articles 88 et 97 du code de procédure pénale. Treize autres individus ont été placés sous contrôle judiciaire, tandis que 110 autres impliquées dans ces événements ont bénéficié d'une citation directe le jour du procès. La DGSN a insisté sur le fait que ces interpellations et arrestations effectuées par les forces de police pour rétablir l'ordre et le retour au calme se sont déroulées dans le respect des lois de la République concernant les droits de l'Homme. Les derniers heurts intercommunautaires se sont soldés par plusieurs blessés et des destructions de biens immobiliers et mobiliers appartenant aussi bien à des sociétés publiques que privées. Une enquête a été diligentée pour évaluer les pertes et engager les démarches pour l'indemnisation des victimes. Ces quinze nouvelles incarcérations ont été annoncées alors que les autorités locales œuvrent encore à ramener le calme dans la ville de Guerrara, en s'appuyant sur les sages des deux communautés, mozabite et arabophone, et les représentants de la société civile.

Sonia B

Algérie Patriotique, 2 Décembre 2013, Evénements de Guerrara : la DGSN récuse les accusations d'arrestations raciales et de torture

Article | 2. décembre 2013 - 17:51

Les graves accusations portées par la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme à l'encontre des policiers à Guerrara, dans la wilaya de Ghardaïa, ne sont pas restées sans réponse de la Direction générale de la Sûreté nationale. Par le biais d'un communiqué certes laconique, signé par sa direction de la communication, la DGSN a, en effet, récusé tous ces griefs proférés par l'organisation présidée par Nouredine Benissad et des militants des droits de l'Homme. La police rejette ainsi les accusations «d'arrestations sélectives et raciales, de mise à nu, de torture et de harcèlement sexuel pratiqué sur des détenus à l'intérieur des postes de police». Une quarantaine d'habitations et locaux commerciaux avaient été dégradés et vandalisés par les émeutiers, en plus de la dégradation de véhicules et du mobilier urbain, lors des affrontements à l'issue d'un match de football. Des accrochages ont également eu lieu entre les éléments de la police et les émeutiers qui ont abouti à des arrestations. Se basant sur les témoignages de personnes arrêtées puis relâchées par la police, suite à des affrontements interethniques, la LADDH avait décrit, dimanche dernier, «des pratiques inhumaines d'un autre âge», accusant les policiers de la ville de Guerrara d'avoir «violemment tabassé, déshabillé et arrosé d'eau avant de les exposer au flux d'air froid du climatiseur» les personnes interpellées. Kamel-Eddine Fekhar, le militant FFS, est allé encore plus loin dans ses accusations à l'encontre de la police pointant, notamment, l'humiliation subie par les jeunes arrêtés sur des bases ethniques, selon lui. Des griefs que la Sûreté nationale rejette en bloc, assurant que ses

éléments avaient agi dans «le cadre de la loi et du respect des droits de l'Homme, pour préserver la sécurité des biens et des personnes». La Direction générale de la Sûreté nationale assure même avoir tenté d'établir un pont de dialogue avec les protestataires, mais en vain.

Amine Sadek

Algerie Patriotique, 29 novembre 2013, Lutte antiterroriste : Alger et Paris cherchent un terrain d'entente

Article | 29. novembre 2013 - 6:34

La première réunion du groupe de contact bilatéral de coopération algéro-française dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et les questions de sécurité connexes s'est tenue à Alger ce 28 novembre. Ce mécanisme de coopération à caractère informel est destiné à «encadrer et structurer le dialogue et la concertation entre les deux pays dans les domaines de la lutte contre le terrorisme transnational et les questions de sécurité connexes», indique un communiqué de l'ambassade de France. Les travaux ont été co-présidés du côté algérien par Kamel Rezzag-Bara, conseiller auprès du président de la République, coordinateur du groupe interministériel chargé de l'action extérieure de l'Algérie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, et du côté français par Mme Hélène Duchêne, directrice des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement auprès du ministère français des Affaires étrangères. «A cette occasion, les deux parties ont, notamment, rappelé leur volonté commune de renforcer la concertation en matière de lutte contre le terrorisme transnational», précise le communiqué, soulignant que «l'Algérie et la France sont déterminées à poursuivre leurs efforts dans tous les domaines d'intérêt commun afin de conférer à la coopération bilatérale le dynamisme souhaité». «A travers un échange dans leur environnement régional et international, les deux parties ont noté une convergence de vues et souhaitent poursuivre cette étroite concertation», indique encore le communiqué de l'ambassade France. «En procédant, enfin, à un échange de vues sur l'état de la coopération multilatérale, précise-t-on, elles ont insisté sur la nécessité de conjuguer leurs efforts, notamment, au sein des instances des Nations unies pour faire avancer nombre de questions d'intérêt commun». Les deux parties ont convenu de tenir la deuxième réunion du groupe de contact bilatéral à Paris, à une date à convenir d'un commun accord. La France et l'Algérie achoppent sur pratiquement toutes les questions liées au terrorisme transnational, notamment le paiement de rançons aux groupes islamistes armés que Paris continue d'adopter comme méthode pour libérer ses otages, entretenant ainsi le terrorisme et permettant à ces groupes terroristes de prospérer en recrutant des combattants dans leurs rangs et en se dotant d'armes de plus en plus sophistiquées. Les positions des deux pays sont également diamétralement opposées s'agissant de l'affaire malienne où le nord du pays est toujours entre les mains d'Aqmi malgré l'intervention militaire française, et du dossier syrien où la France s'entête à vouloir armer l'opposition bien que celle-ci soit noyautée par Al-Qaïda.

Lina S.

LIBERTE, 04 Décembre 2013, Indice de perception de la corruption 2013 de Transparency International ; L'Algérie classée à la 94e place sur 177 pays

L'ONG internationale de lutte contre la corruption dans le monde, Transparency International (TI), a rendu public hier son Indice de perception de la corruption (IPC) pour l'année 2013. À l'image des précédents rapports, l'Algérie obtient, encore une fois, la très mauvaise note de 36 sur 100 (34 sur 100 en 2012).

Notre pays est classé au 94e rang sur un total de 177 pays (105e place en 2012 sur 186 pays). Dans le groupe des pays arabes, l'Algérie occupe la 10e position sur 18 pays notés et, en Afrique, elle est à la 24e place (sur 54 pays).

L'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) indique dans un communiqué que le maintien "de l'Algérie dans le bas de ce classement international, toujours avec un très mauvais score, confirme les résultats des autres enquêtes où l'Algérie est en queue de peloton : compétitivité, climat des affaires, liberté de la presse, bonne gouvernance, droits de l'homme, Ntic dont l'accès à Internet, etc." Pour l'AACC, "l'IPC 2013 pour l'Algérie est le résultat non seulement de l'absence de volonté politique à lutter contre la corruption, mais, plus grave encore, il confirme que la corruption — petite et grande dans notre pays — est un instrument du pouvoir et de pouvoir pour se maintenir en place quel qu'en soit le prix, tout en favorisant une totale impunité pour les puissants et en écrasant tout contre-pouvoir au sein de la société". L'AACC estime que "les conséquences des grandes affaires de corruption internationale où l'Algérie est impliquée avec des pays et des multinationales complices, notamment avec le Canada (SNC Lavalin), la Chine (autoroute Est-Ouest) et l'Italie (Sonatrach), ENI et Saïpem, sont désastreuses pour l'image de ces pays et leur mauvais résultat le confirme dans l'IPC 2013 (même si le Canada obtient une note trop élevée par rapport à l'explosion des grandes affaires qu'a connue ce pays ces deux dernières années)". Djilali Hadjadj, porte-parole de l'AACC, relève que "l'Algérie n'a pas de relations économiques avec les 10 pays les mieux classés de l'IPC", soulignant que les résultats de l'IPC 2013 montrent que "la grande corruption dans les transactions commerciales internationales prend des proportions de plus en plus inquiétantes". L'AACC écrit que "l'Algérie est devenue un 'acteur' important de ce type de corruption", s'interrogeant "pourquoi deux pays parmi les principaux fournisseurs et clients de l'Algérie, qui n'obtiennent pas un bon classement dans l'IPC 2013 — l'Allemagne et le Japon (membres du G 8) n'ont toujours pas ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption". L'AACC rappelle aussi que "les relations économiques et commerciales de l'Algérie avec les 10 pays en tête de ce classement, donc les 'moins corrompus', à savoir le Danemark, la Finlande, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Suède, l'Islande, les Pays-Bas, la Suisse, la Norvège et l'Australie, ne représentent même pas 1% de ses importations". Selon l'AACC, l'Algérie a fait l'objet de 6 enquêtes et études d'organisations internationales indépendantes, enquêtes qui convergent toutes vers les mêmes résultats. Plus des deux tiers des 177 pays étudiés dans le cadre de l'indice 2013 obtiennent une note inférieure à 50, sur une échelle allant de 0 (pays perçu comme étant extrêmement corrompu) à 100 (pays perçu comme étant très peu corrompu). "L'Indice de perception de la corruption 2013 démontre que tous les pays sont encore confrontés aux risques de corruption à tous les niveaux de l'administration, qu'il s'agisse de l'octroi de permis à l'échelle locale que de l'application des lois et des règlements", a déclaré Huguette Labelle, présidente de Transparency International. L'Indice de perception de la corruption s'appuie sur l'opinion d'experts concernant la corruption dans le secteur public. L'accès aux documents administratifs et l'encadrement du comportement des élus sont des éléments déterminants pour l'obtention d'un bon score. À l'inverse, l'incapacité de l'administration à rendre des comptes aux citoyens et l'inefficacité des institutions publiques sont perçues comme des facteurs négatifs.

M. R.

LIBERTE, Mardi, 10 Décembre 2013, Lois inappliquées, tabous sociaux et absence de filets de sécurité ;La violence faite aux enfants est banalisée en Algérie

Par : Djazia Safta

L'Unicef a organisé, hier, en partenariat avec la société civile et les pouvoirs publics, une journée pour le lancement de l'initiative "Lutte contre la violence envers les enfants". La rencontre s'est essentiellement axée sur les violences sexuelles, domestiques et à l'école. Pour Khadidja Ladjel,

représentante du ministère de la Solidarité, les agressions sexuelles dont sont victimes les enfants sont des "faits divers". Selon elle, la situation "n'est pas si alarmante". Mme Ladjel reconnaît, par contre, que "les pouvoirs publics n'ont pas mis l'accent sur la sensibilisation et l'information".

De son côté, Abderrahmane Arar, responsable du réseau Nada, fait savoir que "les violences sexuelles sont les plus dévastatrices pour l'enfant, la société et les professionnels. Car, cette forme de violence touche à la dignité de la personne". L'hôte de l'ONG note aussi que "l'enfant fait face à la violence partout dans son environnement. La maison, l'école et la rue". Pour Nadia Aït Zai, responsable du Ciddef, la violence se dit en faits divers. "Les statistiques et les études faites ne nous donnent pas les vrais chiffres. Alors, nous ne pouvons pas nous alarmer sur des faits divers", souligne-t-elle. La porte-parole du Ciddef admet que "sur l'aspect juridique, les lois existent". "Le problème, c'est l'absence d'infrastructures pour la prise en charge de cette frange de la population", regrette-t-elle.

La question des violences faites aux enfants reste une question sensible en Algérie. Les enfants font face à une multitude de formes de violence. Certaines sont d'ordre physique et d'autres d'ordre moral. Et pour cause, il est difficile de la cerner. Car au-delà des abus sexuels, les enfants font face à la violence physique perpétrée par la famille qui est considérée comme "normale", et entre même dans la tradition.

D. S

TSA, 10 décembre 2013, Journée mondiale des droits humains Les familles des disparus manifestent à Alger pour exiger vérité et justice

Le 13:13

Des membres de familles des disparus des années 90 ont tenu un rassemblement dans le calme, ce mardi 10 décembre, devant le siège de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme à Alger, a-t-on appris auprès de Hacène Ferhati, membre de SOS Disparus.

« Nous sommes venus rappeler, à l'occasion de la journée mondiale des droits humains, notre droit de connaître la vérité », indique-t-il. Les policiers « ont néanmoins essayé de faire pression pour que le rassemblement ne dure pas longtemps », ajoute M. Ferhati.

« Plus de 8 000 personnes sont portées disparues dans les années 1990 du fait des agents de l'État et rien ne laisse entrevoir une quelconque volonté politique de satisfaire les attentes des familles », écrivent dans un communiqué le Collectif des familles des disparus algériens (CFDA) et SOS Disparus, en soulignant qu'« aucune enquête approfondie et impartiale » n'a été diligentée pour élucider le sort de ces disparus, « identifier et poursuivre » les responsables et accorder une « réparation pleine et entière » aux milliers de familles comme l'a recommandé le Comité des droits de l'Homme des Nations unies pour chaque affaire.

Le CFDA et SOS Disparus précisent également que les autorités algériennes « refusent toujours une visite du Groupe de travail sur les disparitions forcées de l'ONU, ainsi qu'une visite des rapporteurs spéciaux qui travaillent sur des sujets sensibles ». Elles rappellent enfin que « l'Algérie a été condamnée dix-neuf fois par le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies dans des affaires de disparitions forcées ».

Hadjer Guenanfa

El Watan, 10 decembre 2013, Karima Bennoune, auteure de Votre fatwa ne s'applique pas ici, au forum d'El Khabar ; «Oublier les victimes du terrorisme, c'est les tuer une deuxième fois»

le 10.12.13 | 10h00

C'est un livre que tout Algérien qui éprouve un minimum de respect pour la mémoire des victimes des années 1990 devrait avoir dans sa bibliothèque affective.

Son titre : Votre fatwa ne s'applique pas ici. Histoires non-dites de la lutte contre l'intégrisme. Un ouvrage magistral signé Karima Bennoune, fille de l'éminent anthropologue Mahfoud Bennoune.

Karima Bennoune est professeure de droit international à l'université de Davis (Californie). Elle était l'invitée, hier, du Centre d'études internationales du journal El Khabar, dirigé par le charismatique Ahmed Bédjaoui. C'est dans l'ambiance conviviale d'un restaurant de Ben Aknoun, le Rosso Nero, que la rencontre a été programmée. Transformé pour l'occasion en salle de conférences, le petit resto a vu affluer plusieurs figures du combat des familles des victimes du terrorisme pour la justice et la vérité. Citons, en l'occurrence, Cherifa Kheddar (présidente de Djazaïrouna), Adnane Bouchaïb de l'association Somoud, ou encore l'héroïque Houria Zenoune, mère de Amel Zenoune, cette jeune étudiante en droit assassinée le 26 janvier 1997 près de Sidi Moussa.

Karima Bennoune entame sa conférence par un hommage à Omar Ourtilane, rédacteur en chef à El Khabar, assassiné le 3 octobre 1995. «J'ai présenté le livre aux Etats-Unis et en Europe, mais cette présentation au forum du journal de Omar Ourtilane revêt une signification particulière pour moi», confie l'auteure, avant de lancer : «C'est le courage des Algériens qui a inspiré mon livre.»

L'ouvrage colossal de Karima Bennoune, paru tout récemment aux Etats-Unis, chez Norton&Company, sous le titre Your fatwa doesn't apply here, est le fruit d'un travail de terrain extrêmement fouillé, précis et courageux. Pour les besoins de son livre, la professeure Bennoune a sillonné tous les points chauds de la planète, au péril de sa vie, pour recueillir la parole des femmes et des hommes qui résistent aux formes les plus fascisantes de l'islamisme. Elle a réalisé quelque 300 interviews dans une trentaine de pays (Afghanistan, Pakistan, Palestine, Tchétchénie, Mali, Egypte, Somalie, Soudan, Niger, Turquie, Tunisie...).

Ce travail gigantesque était motivé, entre autres, par le désir de «changer les stéréotypes des Américains vis-à-vis des musulmans et les personnes de culture musulmane en montrant une vision différente de celle colportée par les médias 'mainstream' en Occident», explique l'auteure. «Tout le monde connaît Ben Laden mais on ne connaît rien de ceux qui ont parfois risqué leur vie contre les Ben Laden de leurs pays», déplore-t-elle. Considérant que «les histoires ont une puissance plus forte que l'analyse théorique», Karima Bennoune a gratifié l'assistance, moyennant data-show, d'une galerie de portraits de ces militants du quotidien qui, de Kaboul à Kidal et de Karachi à Alger, luttent quotidiennement contre tous les extrémismes en exposant leur vie. Dans sa présentation, la conférencière a réservé une place particulière aux victimes algériennes qui traversent son livre : maître Mokhtar Bouchaïb, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Médéa, enlevé le 16 décembre 1995 ; Lila et Mohamed Réda Kheddar, respectivement avocate et architecte, assassinés à Blida le 24 juin 1996 ; Amine, le fils de Nassera Dutour, disparu depuis le 30 janvier 1997 à Baraki, ou encore nos confrères du Soir d'Algérie, Mohamed Dorbane, Allaoua Aït Mebarek et Djamel Deraza, tués dans l'attentat perpétré contre la Maison de la presse le 11 février 1996.

Karima Bennoune termine son exposé en bloquant le data-show sur la montre de Amel Zenoune, dont les aiguilles ont arrêté les battements du temps à 17h17. «C'est pour montrer qu'il n'y pas de temps à perdre pour lutter contre l'oubli», martèle Karima. «Il faut écrire, filmer, archiver, ériger des stèles», plaide énergiquement la fille de Mahfoud Bennoune. «Ceux qui n'apprennent pas l'histoire sont condamnés à la revivre», insiste-t-elle. Nous sommes bien obligés, à ce propos, de dire la violence que constitue pour les familles des victimes du terrorisme aussi bien que celles des disparitions forcées la loi sur la «moussalaha». «C'est de l'oubli codifié», s'indigne Karima Bennoune. «Pour moi, c'est comme si on tuait ces gens une deuxième fois si on oublie leur histoire, ce qu'ils ont subi.» Non, ils ne mourront pas deux fois. Merci Karima Bennoune !

Mustapha Benfodil

Algerie Express, 10 décembre 2013, JOURNEE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'HOMME : Ksentini décerne un prix à Bouteflika

16:25 Écrit par Hamid Guerni

Alors que les familles des personnes disparues durant les années 90 manifestaient, comme à leur habitude depuis plusieurs années, devant le siège de la CNPPDH et que des militants de l'association RAJ subissait la répression de la police devant le Palais du gouvernement où ils avaient tenté de se rassembler, pendant que croupit en prison un jeune blogueur, alors que les manifestations sont toujours interdites, l'hystrion Farouk Ksentini a loué un espace dans le luxueux hôtel Hilton à Alger pour discerner la palme du mérite au chef de l'Etat en matière de respect des droits de l'homme.

Farouk Ksentini, qui a vainement tenté de convaincre les familles des personnes disparues de renoncer à leur quête de vérité en acceptant des indemnités, a organisé une cérémonie pour décerner un prix des droits de l'homme à Bouteflika. Ce dernier, évidemment, n'a pas été de la cérémonie, toujours incapable de se déplacer. Le prix a été remis au secrétaire général de la présidence de la république, Habba Okbi. Emboitant le pas au premier ministre qui se promène à travers les wilayas du pays dans l'objectif de vernir le bilan catastrophique de Bouteflika, Farouk Ksentini prend désormais part ouvertement à la campagne électorale au profit du chef de l'Etat. Pour cela, il s'est permis d'instituer au pied levé un prix des droits de l'homme qu'il a destiné à Bouteflika. Le squatter des droits de l'homme aurait été mieux inspiré de prêter une oreille attentive aux familles des disparues, aux associations qui militent pour l'abrogation de la loi sur les associations, une loi qui élargit l'arsenal de lois liberticides que ce même Bouteflika a promulgué depuis 1999.

Il aurait aussi été mieux inspiré, en cette journée, de plaider la cause des syndicalistes et des militants politiques interdits d'expression, de dénoncer la rapine et la prédation des deniers publics, de revendiquer l'indépendance de la justice...De ces missions Ksentini s'en est depuis toujours éloigné pour ne se concentrer que sur une seule : plaider la cause du gouvernement. Mais l'initiative d'aujourd'hui fait mieux connaître Ksentini. On le savait cupide et obséquieux, on le découvre cynique.

Hamid Guerni

El Watan, Le RAJ dénonce l'attitude répressive du pouvoir «L'instauration d'un Etat de droit reste une utopie»

le 11.12.13 | 10h00

Une cinquantaine de militants du mouvement ont organisé hier un rassemblement de protestation devant le Palais du gouvernement.

La rue est devenue la seule tribune qui reste aux Algériens pour exprimer leur ras-le-bol et crier leur désarroi quant à la situation qui prévaut dans tous les domaines. Saisissant l'occasion de la célébration du 65e anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les militants du mouvement RAJ ont investi, hier, la rue pour dénoncer, entre autres, l'attitude répressive des autorités et leur indifférence vis-à-vis des préoccupations des citoyens. Une cinquantaine de militants venus de différentes wilayas ont pris place dès 10h devant le palais du gouvernement. Entouré d'un dispositif de sécurité important, les manifestants scandaient des slogans hostiles au pouvoir : «Nous exigeons l'abrogation de la loi sur les associations», «Contre la répression, pour la liberté d'expression».

Les manifestants brandissaient également des pancartes où l'on pouvait lire : «Tous pour le respect des libertés» et «Justice, dignité, liberté, démocratie». Abdewahab Fersaoui, porte-parole du mouvement RAJ, prend la parole et dénonce le blocage administratif, la bureaucratie et explique les véritables raisons qui les ont poussés à descendre dans la rue. «Toutes les portes du dialogue ont été fermées devant nous. Il ne nous reste donc que la rue pour nous exprimer», lance-t-il avant d'être interrompu par des agents des services de sécurité qui les somment d'évacuer les lieux.

Pour minimiser cette action et la rendre presque invisible, les agents de police qui ont reçu l'ordre de disperser coûte que coûte les manifestants invitent ces derniers à rentrer dans le jardin, situé juste en face du palais. La colère monte et les policiers utilisent la force, malmenant les plus récalcitrants ; puis ils se ressaisissent et rappellent aux manifestants que les rassemblements sont interdits. «Les policiers ne font que leur travail», lance un agent de l'ordre.

Le rassemblement a duré 45 minutes, un militant a été interpellé puis relâché. M. Fersaoui regrette qu'en dépit de la ratification par l'Algérie de la Charte des droits de l'homme en 1963, le respect des droits humains, des libertés individuelles et collectives et l'instauration d'un Etat de droit restent une utopie pour les Algériens. Ces derniers assistent quotidiennement à des violations massives des droits humains : arrestations arbitraires de militants associatifs et syndicaux, interdiction de rassemblement et de réunion, atteintes aux libertés et répression sous toutes ses formes. «Deux ans après les promesses du chef de l'Etat, en avril 2011, annonçant une série de réformes dites démocratiques, les autorités publiques ont adopté une série de lois consacrant davantage la répression et l'étouffement de toutes les voies d'expression pacifique», s'insurgent les militants du RAJ, convaincus que la nouvelle loi sur les associations représente un recul énorme en matière d'acquis démocratiques, arrachés par les jeunes d'Octobre 1988.

C'est donc un exemple parfait de la volonté du pouvoir algérien de museler davantage la société civile. Ils exigent son abrogation pure et simple. A travers ce rassemblement, les jeunes du RAJ condamnent le blocage par l'administration, plus précisément le ministre de l'Intérieur qui refuse de délivrer les autorisations aux associations pour la tenue de leurs assemblées générales.

Nabila Amir

El Watan, 11 decembre 2013, Réconciliation nationale Les internés des camps du Sud exigent «réparation»

le 11.12.13 | 10h00

Les internés des camps du Sud durant les années 1990 dénoncent leur exclusion des dispositions de la charte nationale pour la paix et la réconciliation.

Et à l'occasion du 65e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ils réclament «réparation et justice». «La réconciliation nationale est une escroquerie, la plus grande tricherie politique. Nous continuerons à la dénoncer et nous demandons réparation et justice», a lancé Nouredine Belmouhoub, porte-parole des internés des camps du Sud, lors d'une conférence organisée, hier, au niveau de la permanence électorale, à Alger, du candidat à la présidentielle de 2014 et président du parti Jil Jadid, Soufiane Djilali

Selon Nouredine Belmouhoub, les internés des camps de Reggane et Oued Namous et leurs familles «sont doublement lésés». «Après nous avoir irradiés, nous sommes radiés. Que le président Bouteflika nous explique pourquoi il nous a exclus», déclare-t-il. Il affirme, en ce sens, que les personnes arrêtées et conduites dans ces sites où ont été expérimentées les armes nucléaires et chimiques françaises «n'ont pas été arrêtées au maquis. Ce ne sont pas les gens qui ont été arrêtés au maquis qui ont été envoyés dans les camps du Sud.

Il ne faut pas croire que ce sont tous des militants du FIS», précise-t-il, en dénonçant le président de la CNCPPDH, Farouk Ksentini, qui a, dit-il, «pollué les droits de l'homme». «Comment faire confiance à cette commission dont le président refuse de nous recevoir ? Il n'a aucun droit de parler des internés, car c'est nous qui avons tous les dossiers», ajoute-t-il, se disant «outré» par la situation actuelle de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH).

Madjid Makedhi

LQA, 9 décembre 2013, La LADDH... en voie de disparition ? La mise en conformité avec la nouvelle loi sur les associations a, une fois de plus, aggravé les dissensions au sein de la « Ligue »

LQA on déc 10th, 2013 à 23:45

La Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) va-t-elle finir par disparaître à la fin de l'année en cours ? La question est, désormais, posée avec insistance, d'autant que les congrès de conformité vis-à-vis de la nouvelle loi, organisés par les deux ailes représentées par maîtres Benissad et Zahouane, n'ont pas été autorisés par l'administration. À cette bataille pour s'emparer de la prestigieuse ligue créée en 1985 et au CV gonflé, s'ajoute une troisième aile, représentée par les dissidents et opposants à Nouredine Benissad. Ces derniers dont le coordinateur n'est autre que Kadour Chouicha, du bureau d'Oran, s'approprient eux aussi, à tenir leur congrès à la fin du mois de

décembre. Des sources au fait du dossier qualifient la situation de « floue », mais ne doutent pas que « les trois ailes continueront à travailler, sans pour autant qu'il y ait d'agrément pour aucune partie »

Votée à l'APN, le 12 janvier 2012, la loi 12-06 relative aux associations, stipule dans son article 70 que les associations régulièrement constituées sous l'emprise de la loi 90-31 du 4 décembre 1990, susvisées, sont tenues de se conformer aux dispositions de la présente loi dans un délai de deux ans, par le dépôt de nouveaux statuts. Faute de quoi, elles seront automatiquement dissoutes. Voilà qui menace l'existence même de la LADDH, si aucun agrément ne lui est accordé par le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Ce dernier a, faut-il le signaler, rejeté la demande d'autorisation de tenir les assemblées pour les deux ailes de la ligue, sous prétexte qu'il existe toujours deux parties en conflit. Pourtant, les concernés ont enfoncé le clou et tenu leur congrès, malgré le refus signifié par le département de Tayeb Belaïz. D'abord, celui tenu les 29 et 30 novembre dernier, et qui a reconduit Hocine Zahouane à la tête de la LADDH dont il défend la légitimité depuis 2005, année durant laquelle, la ligue connaîtra son premier conflit interne. Élu pour un mandat de quatre ans, maître Zahouane était le seul candidat à sa propre succession et a eu la confiance des 38 sections de wilayas présentes à l'assemblée générale, selon un participant. Ensuite, celui organisé les 6 et 7 décembre, et qui a réélu maître Nouredine Benissad comme président de la ligue. Le congrès a vu la participation de 160 congressistes représentant 36 wilayas, lit-on dans leur communiqué rendu public.

Il était une fois la cause des droits de l'homme...

Pour les opposants à la gestion « opaque » de Benissad, dont les initiateurs du mouvement de contestation ont vu leurs activités gelées par la dernière session du Conseil national tenu début octobre à Béjaïa, ils comptent passer à l'action le 22 décembre prochain. Selon nos sources, « il se peut que la date soit changée, mais les partisans de Chouicha tiendront leur réunion à Zéralda ». Il sera question de retirer la confiance à Benissad, se conformer à la nouvelle loi et se déclarer représentants légitimes de la LADDH. En somme, une troisième aile verra le jour. De quoi « diviser davantage les militants qui sombreront dans les tiraillements internes et s'éloigneront de leur principale cause qui est la défense des Droits de l'homme », regrette-t-on de même source.

Qu'en est-il de la base et de la véritable présence de la ligue sur le terrain ? Nos sources qualifient de « dramatique » l'état d'esprit des militants. « Des membres et représentants des wilayas, notamment celles de l'intérieur et du sud du pays, naviguent à vue et ne sont pas au courant des déraillements qu'a atteints la LADDH », nous dit-on. Pour ce qui est du terrain, les différentes ailes « se reposent beaucoup plus sur la reconnaissance étrangère que sur celle des autorités algériennes ».

Bizarrement, on cherche du crédit chez « Euromed », la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ou l'Union européenne, plus que l'on ne le cherche chez Tayeb Bélaïz. « À l'étranger, on nous dit : Continuez d'exister, on a besoin de vous », assèment nos sources, tout en liant cette allégeance aux sommes d'argent et autres dons que reçoivent ces associations de l'autre côté de la rive. En définitive, c'est la cause des droits de l'homme déjà en régression en Algérie, qui en subira les conséquences de cette guerre d'intérêts au sein de la prestigieuse ligue, vidée de toutes ses valeurs. Notons que nos tentatives de joindre, hier, maîtres Benissad et Kadour Chouicha, se sont avérées vaines.

LQA, 10 décembre 2013, URGENT : Un sit-in des familles de disparu(e)s violemment réprimé à la Grande Poste d'Alger.

Posté par Rédaction LQA on déc 10th, 2013

disPA l'occasion de la journée des non-droits de l'homme en Algérie, la Coordination Nationale des familles de disparu(e)s a appelé à l'organisation d'un sit-in devant la Grande poste d'Alger pour réclamer Vérité et Justice au sujet des citoyens enlevés par les services dits de sécurité durant la décennie de sang et de larmes.

Dès les premières heures de la matinée, la Grande Poste était quadrillée par des policiers en tenue et en civil. Aux environs de 9h 15, un premier rassemblement de quelques dizaines de familles de disparu(e)s et de militants des droits humains s'était constitué, portant des portraits de leurs parents disparus et scandant des slogans contre le régime et les généraux putschistes auteurs de ces disparitions forcées. Une violente répression s'est abattue sur les manifestants. Des mères de disparu(e)s, âgées le plus souvent ont été violemment tabassées et traînées sur le sol ainsi que des jeunes activistes venus les soutenir. Plusieurs jeunes dont Tarek Mameri et Slimane Hamitouche ont été embarqués dans des fourgons de police. Tarek et cinq de ses compagnons ont été localisés au commissariat d'El Biar. Quant à Slimane et trois de ses compagnons ils seraient au commissariat du 6e arrondissement (Didouche Mourad).

A l'heure actuelle, ils sont toujours détenus dans les locaux de police.

Salah-Eddine SIDHOUM

Alger le 10 décembre 2013

10-12-2013

Le Temps d'Algérie, 10 décembre 2013, Le SNPSP menace de revenir à la protestation si ses revendications ne sont pas satisfaites

Le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP), par la voix de son secrétaire général, Lyès Merabet, a déploré que depuis avril 2011, leur situation ne s'est pas améliorée et il annonce que le 9 janvier 2014, un conseil national extraordinaire tranchera sur la reprise ou non de la protestation.

«Nous avons été reçus le 2 décembre. Le ministre nous a assuré qu'il nous répondrait d'ici peu sur les solutions qu'il pourrait apporter à nos doléances. Certains veulent revenir à la protestation mais nous avons opté pour un délai de réflexion. Nous nous concerterons avec les acteurs de l'intersyndicale et si rien n'est fait, nous n'excluons pas de revenir à la protestation. Il faut un engagement politique pour aller vers des solutions réelles», a-t-il indiqué, ajoutant que le 28 novembre, les membres du SNPSP se sont retirés de la réunion avec les directeurs centraux qui leur avaient signifié que la révision du statut particulier n'était pas dans les prérogatives de la tutelle et que le dossier était clos. Il a expliqué que le projet d'amendement du statut particulier à fait l'objet de négociations de 2010 à mars 2011.

«Le dossier a été transmis à la Fonction publique mais depuis avril 2011, le dossier n'a pas fait l'objet d'examen sous prétexte qu'il doit obtenir l'aval des autorités publiques», a-t-il fait savoir déplorant

par ailleurs les deux poids deux mesures qui subsiste dans la Fonction publique puisque certains secteurs ont obtenu la révision de leur statut particulier.

Aussi, il a regretté que la disposition de l'article 19 du statut particulier n'ait pas encore été appliquée alors qu'elle stipule qu'entre le 1er janvier 2008 (date d'entrée en vigueur du statut particulier) et janvier 2013, les praticiens généralistes, tous corps confondus, ont droit à l'accès au grade 2, qui signifie le grade de principal, sous condition d'avoir 10 ans d'expérience.

«Jusqu'à présent, les 5000 praticiens qui doivent bénéficier de cette disposition n'en ont toujours pas profité alors que l'échéance arrive à son terme. Par ailleurs, il a mis en exergue la problématique de l'inscription aux tableaux des ordres des praticiens toutes corporations confondues. Il a souligné qu'actuellement, de nombreux médecins n'y figurent pas et à ce titre, ils sont soumis à l'exercice illégal de la fonction.

«Ces praticiens n'ont pas choisi cette voie volontairement. Ils ne peuvent pas s'inscrire car lorsqu'ils se présentent pour s'acquitter de leurs cotisations, il leur est requis de verser des cotisations dont les arriérés remontent à 1998, ce que nous refusons puisque le Conseil d'Etat a annulé toutes les élections de 1998 à 2006. Nous estimons que nous devons nous acquitter de ces cotisations à partir de 2006. Actuellement, sur 20 000 praticiens, près de 8000 ne seraient pas inscrits sur les listes, ce qui est grave pour une telle corporation», a-t-il alerté.

La restructuration du secteur est une démarche précipitée

Aussi, il a indiqué que son syndicat portait un intérêt tout particulier à la réforme de la loi sanitaire qui date de février 1985.

C'est dans ce sens qu'il a fait savoir que le SNPSP avait instauré une commission de réflexion qui prend en compte tous les intervenants du secteur et qui doit aboutir à des propositions sérieuses qui seront soumises à la tutelle lors des assises nationales de la santé qui se tiendront à la mi-janvier 2014.

A contrario, il a estimé que l'avant-projet de décret sur une restructuration du secteur est une démarche précipitée qui risque de faire perdurer l'instabilité qui règne dans le secteur.

«Nous nous interrogeons sur un tel échéancier alors que des élections se profilent. Cette décision risque de remettre en question tout le projet sanitaire dont la carte sanitaire qui date de 2008, laquelle mérite des correctifs et des ajustements alors qu'elle n'a pas fait l'objet d'un bilan. Dans ce projet, il n'est plus question de parler d'EPH mais d'hôpitaux spécialisés ainsi que d'EPSP qui ne seront plus sous la tutelle du ministère de la Santé, a contrario des CHU et des hôpitaux spécialisés. Nous rejetons cette démarche», a-t-il dit.

Interrogé sur les multiples inspections de terrain effectuées par le ministre de la Santé ces derniers temps, il a fait savoir que si les directeurs centraux avaient travaillé de manière constante, le ministre n'aurait pas été contraint de s'activer autant. Il y a un travail à effectuer au niveau central, afin d'apporter du sang neuf ainsi que des personnalités volontaires pour faire plus d'efforts», a-t-il indiqué, ajoutant que les partenaires sociaux souhaitent être impliqués lors des inspections pour faire valoir leurs propositions.

La pénurie de médicaments demeure même si une amélioration est constatée

Concernant les pénuries de vaccins et de médicaments dénoncées à longueur d'année, M. Merabet a constaté une plus grande disponibilité des vaccins bien qu'il regrette un problème de gestion des doses puisque les rappels ne sont pas pris en compte, ce qui, selon lui, nuit au système de suivi.

«Le manque de couverture vaccinale est récurrent. Le flottement a été reconnu, mais comme toujours, les problèmes ont été réglés dans l'urgence. L'Institut Pasteur en charge du programme de vaccination a reconnu que des problèmes subsistaient en raison du fournisseur, de la gestion et de la politique de prévision. Les vaccins ont dû être importés dans l'urgence d'Inde et dans ce cas, il est difficile de négocier. Nous subissons les aléas d'une gestion qui se fait à tâtons», a-t-il déploré, ajoutant que sur le terrain, «le Tetra Hib» est toujours indisponible, alors qu'il est indispensable au calendrier de vaccination des enfants qui doivent effectuer 3 rappels.

«Nous sommes persuadés que la tension va perdurer sur les vaccins car nous sommes tributaires à 100% de leurs importations.»

Sabrina Benaoudia

Le Temps d'Algérie, 10 décembre 2013, «Les droits de l'homme en Algérie libérés de l'esprit unilatéral»

Le président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), Benissaad Noureddine, a affirmé hier à Alger que «la situation des droits de l'homme en Algérie s'est définitivement libérée de l'esprit unilatéral», soulignant que «toutes les Constitutions de l'Algérie se sont conformées à la Déclaration universelle des droits de l'homme».

«Le dossier des Droits de l'homme en Algérie s'est définitivement libéré de l'esprit unilatéral, notamment des pratiques enregistrées lors de la décennie noire, consacrant une avancée majeure», a souligné le président de la LADDH dans une déclaration à l'APS à l'occasion de la Journée mondiale des Droits de l'homme.

«En tant que juristes, nous sommes satisfaits de l'arrêt des pratiques des années de guerre contre le terrorisme», a-t-il dit.

Pour M. Benissaad, «le maintien de la loi sur l'état d'urgence pendant 17 ans avant qu'elle ne soit levée en 2011 par le président de la République avait entravé, à l'époque, l'exercice et le développement de la situation des Droits de l'homme, notamment pour ce qui est du droit de manifester», ajoutant que «cette loi d'exception a empêché la classe politique et la société civile en général de s'organiser. Il n'était pas possible dans le cadre de cette loi d'éduquer les générations montantes aux comportements qui consacrent la Déclaration universelle des Droits de l'homme».

«La situation des Droits de l'homme en Algérie reste positive au regard de ce que est constaté dans certains pays. En Algérie, aucun cas de détention arbitraire de journalistes, de politiques ou de juristes n'a été enregistré», a-t-il encore souligné.

Il a également fait savoir que «toutes les Constitutions, notamment celle de 1989 et les suivantes se sont conformées à la charte de la Déclaration universelle des Droits de l'homme», toutefois, a-t-il relevé, leur concrétisation sur le terrain n'a pas été effective, notamment avec la persistance de la crise du logement, du chômage et d'une répartition déséquilibrée des richesses entre les citoyens».

10-12-2013

Noureddine Benissaad

MAGHREBIA, Criminalité et Justice, 12 décembre 2013, « En Algérie, les kidnappeurs d'enfants pourraient risquer la peine capitale »

Par Fidet Mansour à Alger pour Magharebia

Cette année, l'Algérie a connu des dizaines d'enlèvements causant dans certains cas la mort des victimes, incitant les législateurs à se poser une question : faut-il ou non prononcer la peine capitale contre les kidnappeurs d'enfants?

Le débat est remis encore une fois sur le tapis à l'occasion de la présentation par le gouvernement d'un projet de loi amendement le code pénal qui introduit des sanctions et des peines pour faire face aux enlèvements d'enfants.

Ce débat a fait réagir le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Farouk Ksentini, qui a demandé mardi 10 décembre l'ouverture d'un débat public sur la peine de mort.

Quelques jours auparavant, le ministre de la Justice Tayeb Louh avait présenté un projet de loi attendu aussi bien par la classe politique que par la société civile.

Ce texte du 5 décembre propose des mesures coercitives allant jusqu'à la perpétuité pour les enlèvements d'enfant et à la peine capitale si l'enlèvement entraîne la mort de la victime.

Cet amendement s'inscrit dans le cadre de "la mise en place de mécanismes juridiques efficaces de lutte contre la criminalité pour en punir les auteurs, au regard des proportions dangereuses qu'elle a prises et qui menacent la sécurité des individus et de la société", a déclaré le ministre.

Mais le projet du gouvernement ne fait pas l'unanimité au sein du Parlement.

Le Front des Forces Socialistes (FFS), parti de l'opposition, appelle à l'ouverture d'un débat national autour de la peine de mort.

Un débat qui doit se faire, selon le député du parti Chafaâ Bouaïch, "dans le calme et la sérénité".

Mais pour le Parti des Travailleurs (PT), la peine de mort doit tout simplement être abolie du code pénal.

Pour Lakhdar Benkhelaf, député du parti islamiste El Adala, l'article 293 bis du projet de Code pénal "reste flou concernant l'application de la peine de mort sur les personnes impliquées dans le kidnapping et le viol des enfants".

Le président de la CNCPPDH, Ksentini, a salué la participation au débat des différents partis.

"Les députés sont libres de faire des propositions. Ils ont certainement leurs arguments et leurs raisons, mais pour nous, l'essentiel est d'arriver à l'ouverture de ce débat, afin de trouver la solution idoine", a-t-il expliqué à Magharebia.

Le 19 novembre, le jury du tribunal criminel près la cour de Tizi Ouzou avait confirmé la peine capitale contre les trois accusés dans l'affaire de l'assassinat de Ghilès Hadjou, après son enlèvement en octobre 2012.

L'année 2013 a connu plusieurs cas d'enlèvement et d'assassinat d'enfant, des actes qui ont provoqué une grande colère dans la société.

Les ONG et les familles des victimes ont exigé l'application de la peine de mort contre les kidnappeurs.

"C'est une peine dissuasive qui a pour objectif de mettre un terme à ce phénomène qui a pris une grande ampleur", précise Amina Saoul, étudiante à l'université.

Hichem Ouali, étudiant, estime qu'il faut être sans pitié avec les kidnappeurs et les violeurs d'enfant.

"Ce sont des criminels qui ont brisé des familles. Ces personnages constituent un réel danger pour la société algérienne. Je propose que la peine maximale soit retenue contre eux", ajoute-il.

HUFFPOST MAGHREB, 16 decembre 2013, Justice transitionnelle: Interview exclusive de Sihem Bensedrine

Par Lilia Blaise Publication: 13/12/2013 17h20 CET

sihem bensedrine

Politique, Beji Caïd Essebsi, Centre Pour La Justice Transitionnelle, Sihem Bensedrine, Archives Dictature Tunisie, Archives Police Politique Tunisie, Bce, Ben Ali, Crise Politique Tunisie, Justice Transitionnelle, Justice Transitionnelle Tunisie, Livre Noir Tunisie, Marzouki, Moncef Marzouki, Tunisie, Actualités

Sihem Bensedrine, journaliste et militante des droits de l'homme depuis plus de trente ans est impliquée dans le processus de justice transitionnelle depuis la révolution. Présidente du Centre pour la justice transitionnelle, elle reproche aujourd'hui au pouvoir en place un manque de volonté politique quant à l'ouverture des archives et la mise en place d'un travail de mémoire sur le passé dictatorial. Interview.

HuffPost Maghreb: Le livre noir a créé une polémique au sein du pouvoir, que pensez vous de l'acte du Président Marzouki. Pourquoi a-t-il agit de la sorte d'après vous?

Sihem Bensedrine: En s'affranchissant d'un processus institutionnel équitable, le livre est tombé dans l'instrumentalisation politique et raté son objectif annoncé, celui de démanteler le système de la propagande sous Ben Ali. Il a ainsi nourri une polémique qui vire à l'hystérie parfois et pas seulement au sein du pouvoir, mais dans l'ensemble de la classe politique et surtout les médias.

Le droit à la vérité est sacré: la vérité, toute la vérité, rien que la vérité sans omissions ni manipulations. Les citoyens ont le droit de savoir ce qui se tramait sous l'ancien régime, qui étaient ceux qui collaboraient et comment ils procédaient. Il est temps de rompre avec la logique de tutelle envers les citoyens et de mettre fin à la loi de l'Omerta.

Je ne suis pas dans le secret du Palais, mais je suppose que Moncef Marzouki devait être excédé par les campagnes de dénigrement et d'insultes qui le ciblent en permanence. Surtout de la part de propagandistes notoires de la dictature, déliés de tout respect de la loi ou de la déontologie et devenus arrogants dans un contexte où ils n'ont pas eu à rendre compte de leurs mercenariats médiatiques, ni des privilèges dont ils ont bénéficié aux dépens de la communauté nationale en récompense de leurs méfaits.

Les organismes professionnels et notamment le Syndicat national des journalistes tunisiens (SNJT) ont été défaillants, ils ont même protégé et défendu des mercenaires de la plume sous Ben Ali ainsi que ceux qui se rendent coupables de manquements à l'éthique professionnelle. Ils ont privilégié un

corporatisme étroit qui met cette "nouvelle caste" au dessus de tout questionnement légal et renie l'agenda de la révolution pour des intérêts de lobbies.

Mais la défaillance la plus grave provient des autorités publiques (L'Assemblée nationale constituante et le Gouvernement) qui ont passé à la trappe un axe clé de l'agenda de la révolution, qui est la justice transitionnelle (JT) et estimé qu'on peut réussir une transition en passant outre la reddition des comptes sur les crimes du passé. En ajournant cette question fondamentale, ils ont fragilisé le processus et ouvert la voie à une restauration rampante de l'ancien système.

Que pensez-vous du projet de loi actuel sur la justice transitionnelle, est-ce qu'il peut garantir une réelle justice par rapport à la dictature?

Le Centre de Tunis de la justice transitionnelle (CTJT) dans lequel je milite a organisé des assises de la JT dès décembre 2011 et dégagé avec d'autres organisations de la société civile les grands axes de ce que devrait être un processus apaisé de justice transitionnelle.

Nous avons fait un travail de plaidoyer serré en vue d'inciter le ministère à prendre au sérieux cet agenda. Nous avons réussi à obtenir du Ministre des Droits de l'Homme et de la Justice transitionnelle, Samir Dilou (qui a été très coopératif) la mise en place d'un comité technique de suivi impliquant la majorité des organisations non gouvernementales. Ce comité s'est attelé à la tâche de préparer une loi sur la JT dès le mois de mars 2012 et a rendu sa copie au mois d'octobre de la même année.

En décembre 2012, le Ministre et le comité technique ont présenté à l'Assemblée nationale constituante (ANC) le projet de loi. Il ne sera mis en débat à l'ANC que ce vendredi 13 décembre 2013. Mesurez ce retard qui dénote d'une absence de volonté politique évidente! En guise de rattrapage, on a eu droit à une diversion créée par le projet de loi d'immunisation de la révolution aux relents électoralistes à peine cachés.

Ce n'est pas seulement le retard que nous reprochons au projet actuellement entre les mains des députés, c'est aussi des modifications effectuées par les différentes commissions où il a transité et notamment la procédure de nomination des membres de la future Instance Vérité et Dignité qui ne garantit pas suffisamment leur totale indépendance.

La nécessité d'une mise en cohérence des différentes mesures de justice transitionnelle, notamment les textes juridiques déjà existants, afin de mieux protéger l'intérêt des victimes. Les questions relatives au Vetting (assainissement), le texte ne donne pas de garanties suffisantes et des critères clairs pour l'exclusion de la fonction publique. Les compétences du comité d'arbitrage et de réconciliation posent problème du point de vue des normes internationales et risquent de favoriser une sorte d'impunité pour les violations graves, il faudrait offrir des garanties plus claires contre les mesures d'amnistie pour ces violations.

Une lettre formelle a été adressée à l'ANC où toutes ces réserves sont détaillées par le collectif de la société civile, nous espérons trouver écho à nos recommandations.

On voit que dans le cadre du procès des blessés de la révolution et des martyrs, les preuves manquent et ralentissent la procédure, les rapports balistiques sont introuvables par exemple, est-ce que divulguer des archives n'est pas une manière de lutter contre la dissimulation de celles-ci?

Vous avez mis le doigt sur un problème clé: ce ne sont pas les preuves qui manquent à l'établissement de la vérité, mais l'accès à ces preuves. Les forces de sécurité (police et armée) ont

toute latitude dans le cadre des lois en vigueur de s'abstenir de fournir ces preuves à la justice en se cachant derrière le secret d'Etat et les raisons de sécurité publique.

Mais qui définit ces raisons d'Etat? Souvent ceux qui ont intérêt à ce que la vérité ne soit pas dévoilée. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé dans le projet de la société civile un accès de l'Instance Vérité et Dignité à tous les documents d'archives publics et privés sans restrictions et de sanctionner le fonctionnaire qui se dérobe ou s'abstient de fournir les documents à l'instance. Malheureusement le ministère de la Défense avait proposé un amendement à l'article concerné pour limiter cet accès par l'intérêt de la sécurité publique. Mais le résultat n'est pas trop mauvais et représente une avancée.

Dans le cas d'archives très sensibles comme celles au sein du Ministère de l'Intérieur, sait-on ce qu'elles sont devenues? Y'a-t-il une garantie qu'elles soient traitées et protégées?

En trois ans, elles ont eu largement le temps d'être manipulées, détruites ou volées. On a vu sur la chaîne de télévision Wataniya 1 le mois de mai 2011, une série documentaire "Dawlat el Fassad" montrant où et comment elles sont en train d'être détruites. Le gouvernement de Béji Caïd Essebsi a laissé faire à l'époque, et le porte parole du ministère de l'Intérieur avait déclaré ensuite que les archives étaient bien protégées.

Aucune mesure de protection ou de sauvegarde de ce qu'il en reste n'avait été prise, ni les coupables sanctionnés. Bien au contraire, à la fin de ce même mois de mai 2011, le commissaire principal Samir Feriani avait été enlevé devant son domicile puis jugé au tribunal militaire pour avoir dénoncé, entre autres, la destruction des archives de la police politique.

La question des archives de la dictature a été omise par les différents gouvernements qui se sont succédés depuis la chute du régime de Ben Ali. Les archives ont été pillées, vendues, détruites, mises au pilon, sans que cela n'inquiète outre mesure ceux qui ont eu la charge de l'Etat, notamment aux premiers mois de la révolution. Il nous reste malgré tout les archives nationales qui ont récolté pas mal de documents et "la Commission nationale d'investigation sur la corruption et la malversation" (CNICM) dirigée actuellement par l'avocat Samir Annabi.

Mais il est important de savoir que, quoi qu'on détruise, il restera toujours de quoi confondre les coupables devant une justice équitable quand la volonté politique existe.

Dans la loi sur la justice transitionnelle un accès aux archives privées et publiques est prévu mais peu de garanties sont émises sur la protection de celles-ci, qu'en pensez-vous?

L'article 2 du projet de loi stipule que "La connaissance de la vérité relative aux violations est un droit que la loi garantit à tous les citoyens, sans préjudice de leurs données personnelles et dans le respect des intérêts et de la dignité des victimes".

Il est fallacieux de prétendre que la mise au jour de la vérité est antinomique avec la protection des données personnelles. Toutes les expériences similaires, et notamment celle de la Pologne, prouvent qu'il est parfaitement cohérent de dévoiler les actes de corruption et les crimes du passé et de respecter la vie privée des citoyens. Cet argument a été utilisé jusqu'à la semelle par des personnes de mauvaise foi pour plaider le refus de dévoiler la vérité.

Le droit à la vérité est un droit humain fondamental. L'ONU lui a dédié une journée (le 24 mars) afin de reconnaître l'importance du droit à la vérité et à la justice, à connaître les violations des droits humains commises sous la dictature, à rendre leur dignité aux victimes en luttant contre l'impunité et pour le devoir de mémoire, et enfin à honorer ceux qui ont consacré leurs vies à lutter pour les droits humains pour tous.

Savoir pour éviter la tentation de la vengeance, c'est la clé de toute transition pacifique. La violence qui se déploie comme une pandémie a beaucoup à voir avec ce déficit de vérité et de justice.

Cette question est aujourd'hui pour les Tunisiens d'une brûlante actualité. J'ai l'impression que certains lobbies travaillent à disséminer une sorte d'amnésie collective et à prendre la mémoire en otage par la destruction et la désinformation.

Pensez-vous que le climat politique actuel ralentisse le processus de justice transitionnelle?

Ce n'est pas le climat qui joue les ralentisseurs, c'est la volonté politique qui fait défaut. En attendant que l'instance Vérité et Dignité voie le jour, rien n'interdit à la CNICM, qui possède la majeure partie des archives de la présidence collectées peu de jours après la fuite de Ben Ali, de dévoiler de la vérité en publiant des rapports sur les investigations qu'elle a effectuées depuis 3 ans. Cela aurait évité au service de presse de la présidence de faire n'importe quoi, sans rigueur ni méthodologie, sur la base de documents pauvres en informations.

Cela fait plus de deux ans que l'on en parle, concrètement qu'est-ce qui a été fait?

Rien. En lieu et place de la vérité, les campagnes d'intimidation et de dénigrement contre ceux qui réclamaient l'accélération du processus de justice transitionnelle et l'ouverture des archives se sont multipliées. Pire encore, ceux qui revendiquent ce droit ont été accusés de "posséder" ces archives et d'y avoir accédé indûment, dont moi personnellement. Toutes ces campagnes sur un accès dont j'aurais bénéficié durant le passage de Farhat Rajhi au ministère de l'Intérieur relèvent de cette tentative de dissuader toute initiative citoyenne dans ce sens. Le ministre Rajhi lui-même n'a pas eu accès aux archives de la police politique. On m'a proposé au début de la révolution "d'acheter" les archives qui me concernent! J'avais bien sûr refusé et répondu "je ne me reconnais pas dans cette révolution où la vérité se vend et s'achète, elle sera dévoilée un jour ou l'autre, je n'en suis pas la principale destinataire"!

C'est mon rôle en tant que militante de la société civile d'aider au dévoilement de la vérité, c'est ce que je fais en plaidant pour la justice transitionnelle parce que je crois au processus institutionnel.

El WATAN, 15 décembre 2013, Des associations appellent à lutter contre l'impunité

le 15.12.13 | 10h00

La lutte contre l'impunité dans les systèmes politiques autoritaires : l'expérience algérienne est le thème d'un séminaire organisé hier à El Biar (Alger), par les associations SOS Disparus, Djazaïrouna et Soumoud.

Des militants, des défenseurs des droits humains et plusieurs membres de la société civile ont participé à la rencontre. Les organisateurs ont d'abord rendu hommage à Nelson Mandela, leader de la lutte contre l'apartheid, décédé le 5 décembre à Johannesburg. Pour les intervenants, Mandela a su mener la justice transitionnelle pour imposer une vérité et une justice. Cet exemple mérite d'être étudié pour connaître ce qui s'est passé en Algérie durant la période du terrorisme, afin de ne pas laisser l'amnésie s'imposer.

Pour Adnane Bouchaïb, président de Soumoud, «il est regrettable de constater que l'impunité s'est institutionnalisée en Algérie». «Depuis la loi sur la concorde civile et la charte pour la réconciliation, en 2000 et en 2005, l'impunité est devenue si forte qu'elle a au final affaibli l'Etat et ses institutions. Ce qui s'est répercuté négativement sur les comportements de la société. Une personne peut commettre un délit, elle rappellera toujours qu'un terroriste égorgé a été amnistié par le pouvoir.» «C'est un travail de justice qui reste à entamer», explique-t-il.

De son côté, la présidente de SOS Disparus, Nacéra Dutour, estime que «la justice transitionnelle permettra de révéler les vérités, de comprendre l'histoire afin que les générations futures ne reproduisent pas les mêmes erreurs». Elle ajoute que «les familles et les victimes des disparitions forcées n'exigent pas la vengeance. Nous voulons tout simplement connaître le sort de nos enfants et de nos proches.» Pour sa part, la présidente de Djazaïrouna, Cherifa Kheddar, a relevé «le combat des femmes pour la défense de la mémoire collective et l'exigence de la vérité».

Elle a souligné par ailleurs que «les séminaires permettent de sensibiliser l'ensemble de la société civile sur la lutte contre l'impunité et la compréhension des lois». Sur ce dernier point, l'ancien doyen de la faculté d'Alger, Madjid Bencheikh, a axé son intervention sur les aspects internes et externes de la lutte contre l'impunité et de son cadre général. Notons que ces trois associations composent la coalition du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA).

Mehdi Bsikri

LIBERTE, 16 décembre 2013, Juristes et défenseurs des droits de l'homme se mobilisent pour l'abolition de la peine de mort

“8% des exécutés dans le monde sont finalement reconnus innocents”

Lundi, 16 Décembre 2013, 09:50

Par : Amina Hadjiat

Il n'y a pas eu d'exécution de condamnés à mort depuis 1993 en Algérie. Néanmoins, “la peine capitale est prononcée 140 à 150 fois par an”, selon Me Ksentini.

Le débat sur l'abolition de la peine de mort s'est ouvert, hier à l'hôtel Hilton, à l'occasion d'une conférence organisée par la Commission nationale consultative de promotion des droits de l'Homme (CNCPPDH). L'événement, qui durera deux jours, réunit des avocats et des professeurs de droit, venus de plusieurs pays arabes. L'objectif étant d'élaborer différents plans de travail pour intervenir sur trois domaines : la sensibilisation et l'information, le lobbying international et régional et les institutions parlementaires et judiciaires. Pour Me Ksentini, président de la CNCPPDH, “tuer ne garantit pas la justice et l'État, à travers ses institutions, n'a pas vocation à tuer”.

Cette énième tentative de raviver le débat sur l'abolition de la peine de mort intervient alors même que des parlementaires, affiliés au parti Ennahda, lançaient, jeudi dernier, une contre-initiative pour le maintien de cette disposition légale. Leur argument : la peine de mort est autorisée par la charia, la loi islamique. À cela, nombre d'intervenants, présents hier à cette conférence, ont répondu que “l'islam donne également la possibilité aux ayants droit de choisir la compensation financière plutôt que la mort”. En effet, pas de voix discordantes parmi les conférenciers, tous ont plaidé pour l'abolition de la peine de mort et à chacun ses arguments.

L'hôte du jour, Me Ksentini, plaide pour la réclusion à perpétuité et la suppression des aménagements de peine dans les cas les plus graves. De plus, il dénonce “la précipitation” dans la prise de décision. “Le tribunal criminel prononce la peine capitale alors qu'il traite cinq à six affaires par jour. En Europe, ils prennent au moins deux jours pour statuer sur de telles affaires”, interpelle-t-il. Des propos appuyés par son confrère, Me Miloud Brahimi, ancien président de la Ligue algérienne

des droits de l'Homme, qui met en garde contre l'erreur judiciaire. Il démonte l'argument de l'exemplarité et affirme que "le maintien de la peine de mort ne dissuade pas". Me Ksentini comme Me Brahimi souhaitent voir l'Algérie "adhérer à la Convention de Rome, instituant ainsi la Cour pénale internationale (CPI)". Tous les deux appellent à ce que "l'Algérie soit le premier pays arabe à abolir la peine capitale". De son côté, Haytham Shibli, directeur de recherche pour Penal Reform International/Mena, estime qu'on ne peut pas justifier un crime par un autre. Il rapporte que des statistiques internationales ont montré que "8% des personnes exécutées dans le monde sont finalement reconnues innocentes". Se basant sur ce fait, M. Shibli rappelle que la justice peut commettre des erreurs. "La justice ne peut pas être exemplaire et la vie ne doit pas être victime de l'erreur", affirme-t-il. Pour lui, la solution passe par la réhabilitation de ces criminels au sein de la société. "Tuer au nom de la loi est un échec pour la société", insiste-t-il.

A H

Le TempsDZ, 15 décembre 2013, Il soutient son maintien dans des cas précis

Farouk Ksentini pour l'abolition de la peine capitale

15-12-2013

Le président de la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'Homme (CNCPPDH), Me Farouk Ksentini, a appelé, hier à Alger, à l'abolition de la peine de mort en Algérie, tout en plaidant pour son maintien dans des cas précis tels les meurtres et les enlèvements d'enfants. Au cours d'une conférence consacrée à la peine de mort, Me Ksentini a fait remarquer que bien que l'Algérie n'ait pas appliqué cette peine depuis 1993, les tribunaux ont continué à la prononcer, affirmant que la commission qu'il préside propose son abolition en Algérie tout en la maintenant dans des cas précis comme les meurtres ou les enlèvements d'enfants.

Me Ksentini a rappelé également dans sa conférence que la législation algérienne a prévu l'application de la peine de mort dans 18 cas, soulignant que sa commission proposait des peines alternatives à la peine de mort comme la prison à vie. «Les tribunaux criminels implantés à travers le pays prononcent 140 à 150 peines de mort par an sans pour autant les appliquer», a-t-il indiqué.

Il a critiqué ce qu'il a estimé être de la «précipitation» de la part de certains tribunaux dans l'examen de dossiers qui aboutissent à la prononciation de la peine de mort, idem dans certains cas pour l'expertise psychiatrique que fait subir l'instance judiciaire aux auteurs de crimes.

Toutefois Me Ksentini a souligné que l'abolition de la peine de mort nécessitait un large débat entre tous les acteurs de la société algérienne affirmant que tous les points de vue devaient être respectés, aussi bien des opposants que des partisans de l'abolition. De son côté, Me Miloud Brahimi, défenseur des droits de l'homme, a rappelé que l'Algérie était le premier pays à demander l'abolition de la peine de mort à travers une proposition présentée en 1964 par Ali Haroun devant l'Assemblée populaire nationale (APN) et une autre proposition de la moudjahida Dhrif Zohra présentée à l'ancien président de la République, Ahmed Ben Bella.

Tout en qualifiant d'«honorable» le gel de son application, Me Brahimi s'est prononcé pour l'abolition de cette peine à l'instar de plusieurs pays tels que la Turquie ou le Sénégal. «L'Algérie qui a opté pour la réconciliation nationale après une décennie tragique acceptera certainement l'abolition de cette peine», a-t-il souligné.

Intervenant à son tour, le président de la Ligue algérienne des droits de l'Homme (LADDH), Boudjemaâ Ghechir, a affirmé que «l'aspect religieux de l'abolition de la peine de mort est un grand

défi pour la société algérienne» indiquant que «l'application de la loi du talion dans les crimes de sang n'est ni du ressort de l'Etat, ni de celui de la société mais relève des ayants-droit des victimes comme le prescrit la Charia islamique».

Pour sa part, le directeur des recherches et de la communication au sein de l'organisation internationale de la réforme pénale Heithem Chebli a déclaré que «la protection des sociétés et leur sécurité ne se définissait pas par la mort du criminel, et plus particulièrement quand c'est au nom de la justice», ajoutant que «l'application de la peine de mort en guise de vengeance n'est pas pour réaliser la justice idéale à laquelle aspire aujourd'hui l'humanité tout entière».

Le vice-président de l'Alliance mondiale contre la peine de mort, Raphael Chenweil, a souligné quant à lui que «la lutte pour l'abolition de la peine de mort à l'échelle internationale doit être le souci majeur des défenseurs des droits de l'homme, des politiciens et des hommes de lettres.

L'intervenant, par ailleurs directeur général de l'organisation française "Tous contre la peine de mort", a souligné que «la guillotine ou la peine capitale» était un instrument de terreur et de violence utilisé par le colonisateur français en Algérie, personne ne peut le nier».

R. N.

La Nouvel Observateur, 16 décembre 2013, Ayrault veut donner un "nouvel élan" économique avec l'Algérie

Publié le 16-12-2013 à 07h10 - Mis à jour le 17-12-2013 à 08h31

Un an après François Hollande, Jean-Marc Ayrault effectue à son tour lundi et mardi une visite officielle en Algérie destinée à cultiver une relation "apaisée" dont le volet économique est toutefois soumis à une concurrence grandissante. (c) Afp

Un an après François Hollande, Jean-Marc Ayrault effectue à son tour lundi et mardi une visite officielle en Algérie destinée à cultiver une relation "apaisée" dont le volet économique est toutefois soumis à une concurrence grandissante. (c) Afp

Alger (AFP) - En visite en Algérie lundi, le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault veut donner un "nouvel élan" économique aux relations avec l'ex-colonie, qui se tourne vers d'autres pays comme la Chine, un pays ayant même supplanté la France au premier rang des fournisseurs.

Un an après une visite du président François Hollande qui avait permis de solder certains comptes mémoriels, c'est au tour du Premier ministre de faire le déplacement pour deux jours avec un programme presque exclusivement économique.

La première réunion du "comité inter-gouvernemental de haut-niveau", une structure destinée à faire avancer les dossiers bilatéraux, a servi de prétexte à la venue de M. Ayrault et de neuf ministres. Des accords de coopération ont été signés lundi matin dans divers domaines - éducation, intérieur, recherche, francophonie, médias.

"Satisfait" du résultat de ce premier comité inter-gouvernemental entre les deux pays, le Premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, a estimé que France et Algérie étaient "de bons voisins et (avaient) fait leur travail".

M. Ayrault devait s'entretenir lundi après-midi avec le chef de l'Etat algérien, Abdelaziz Bouteflika.

Devant 400 chefs d'entreprises français et algériens réunis pour un Forum économique, M. Ayrault avait auparavant souligné que le partenariat économique entre Alger et Paris était "ancien, solide et prometteur". La France peut ainsi se targuer de demeurer le premier investisseur dans son ex-colonie et d'être son quatrième client, essentiellement en hydrocarbures.

Mais la concurrence d'autres pays, comme l'Espagne, l'Italie ou la Chine, se fait de plus en plus vive. La Chine est même devenue sur les neuf premiers mois de l'année le premier fournisseur de l'Algérie, passant devant la France.

La part de marché française en Algérie, estimée à 12,8% des importations globales en 2012, est en effet passée à 11,37% pour les neuf premiers mois de 2013, contre 11,98% pour la Chine, selon les chiffres des Douanes algériennes.

"Il y a un effritement depuis dix ans" des échanges économiques entre les deux pays, admet un conseiller de Jean-Marc Ayrault.

"La Chine est plus agressive et produit des produits moins chers", abonde un conseiller ministériel algérien. Pour lui, la France a en particulier perdu du terrain dans les années 1990. "Il y a eu une diabolisation de l'Algérie à cause du terrorisme, les entreprises françaises se sont un peu retirées et d'autres pays se sont engouffrés dans la brèche", explique-t-il.

La montée en puissance de la Chine est "structurelle dans toute l'Afrique", souligne un ministre français, ajoutant que la France pâtit de "sa perte de compétitivité". "C'est un travail de longue haleine pour reconquérir des parts de marché" reconnaît-il.

M. Ayrault, qui était la semaine dernière en Chine pour vanter le "made in France", compte désormais sur des relations "apaisées" avec l'Algérie pour ne pas décrocher. Il a aussi vanté la politique menée par son gouvernement qui permet, selon lui, une "montée en gamme de son économie et d'accroître la compétitivité de ses entreprises".

Ce retour en force doit s'opérer, selon lui, via de grands groupes comme Bouygues, Air Liquide, Lafarge, Renault -- qui va produire l'an prochain des voitures en Algérie--, Sanofi --qui ouvre une usine à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger--, ou encore Alstom, constructeur du tramway d'Oran.

M. Ayrault doit d'ailleurs se rendre mardi dans la grande ville de l'ouest algérien pour voir ce tram. Il devrait aussi visiter l'usine Renault en cours de construction, qui doit produire dans un premier temps 25.000 véhicules de tourisme par an destinés exclusivement au marché africain.

"Ces grands projets constituent des réussites tangibles et visibles", a salué M. Ayrault, pour qui "ils sont un encouragement aux petites et moyennes entreprises" françaises.

"Après une période d'effacement, les PME sont en effet de retour", s'est réjoui le Premier ministre français lors du Forum économique d'Alger. Quelque 30% d'entre elles avaient quitté l'Algérie entre 2005 et 2011, a indiqué à ce forum la ministre française du Commerce extérieure Nicole Bricq.

Durant la visite de M. Ayrault, une douzaine de contrats au total seront signés, notamment sur la formation, la recherche et l'industrie.

Le Soir D'Algérie, 18 décembre 2013, Actualités : DOSSIER DES FAMILLES DES DISPARUS

Les accusations de Me Azzi

Le président de la cellule judiciaire pour l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, accuse des associations de défense des familles des disparus de «marchander avec le sang des Algériens». Selon Me Merouane Azzi, certaines associations de défense des familles des disparus, durant la période du terrorisme, ont recours au chantage en livrant leurs dossiers à des ONG.

«Ses associations visent à porter atteinte à l'Algérie et à nuire à ce qu'ils nomment le système», a-t-il expliqué hier, au forum de DK News, à Alger. Selon lui, certaines associations ont même été jusqu'à proposer de grandes sommes d'argent à des familles de disparus contre de faux témoignages, devant la commission des droits de l'Homme de l'ONU.

«Je ne vise pas les familles des disparus mais ces associations qui se servent de ce dossier pour exercer des pressions sur l'Algérie», a-t-il assuré. Le président de la cellule judiciaire, pour l'application des dispositions de la charte pour la paix et la réconciliation nationale a, en outre, indiqué que le nombre des familles de disparus est de près de 7 100. Un chiffre que leurs associations contestent et le considèrent plus élevé.

«Les associations de défense des familles des disparus prennent aussi en considération des disparus victimes de règlement de comptes, des personnes parties à l'étranger sans donner signe de vie, et celle ayant choisi de regagner le maquis», argue Me Azzi. Quant à l'opération d'indemnisation, il assure qu'elle a touché plus de 7 000 familles de disparus. «Pour le reste, une partie refuse l'indemnisation et l'autre n'a toujours pas obtenu le P-V de disparition», précise-t-il.

S'agissant de la charte pour la paix et la réconciliation nationale, l'invité du forum la qualifie de «véritable concrétisation des droits de l'Homme». A une question relative à la priorité dont jouissent les repentis et les familles des terroristes par rapport aux familles victimes du terrorisme, il dira qu'il n'y a point de «ségrégation». Néanmoins, il ne nie pas l'existence d'une priorité accordée aux terroristes afin dit-il, «d'assurer le retour de la paix». Par ailleurs, Me Azzi a indiqué que depuis le début de l'année, 27 terroristes se sont rendus aux services de sécurité à travers plusieurs wilayas et jusqu'à fin novembre, 220 terroristes ont été abattus dont 29 lors de l'assaut de Tiguentourine ; une opération qui a permis également l'arrestation de trois terroristes.

Rym Nasri

La Liberté, 14 décembre 2013, Le texte va entrer en vigueur le 12 janvier 2014

Loi sur les associations : le réquisitoire de la Laddh

Actualité Samedi, 14 Décembre 2013 09:50

Par : Karim Kebir

“Le plus grand danger de cette loi est la précision de la nature des relations entre ces associations et les ONG étrangères.”

À un mois de l'expiration du délai accordé par les pouvoirs publics aux associations pour se conformer aux dispositions de la nouvelle loi, élaborée et adoptée dans la foulée de ce qui est appelé “Printemps arabe”, des associations continuent de mobiliser leurs troupes et de sensibiliser l'opinion sur le caractère “scélérat” du nouveau texte, qualifié à l'unisson de “loi d'indigénat”. “La société civile est considérée comme un danger”, soutient Me Aïssa Rahmoune, membre de la direction de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh). Lors d'une rencontre-débat organisée jeudi à Alger par cette ONG autour de la thématique “La nouvelle loi sur les associations rend-elle possible une société civile libre, autonome et responsable ?”, nombre de participants n'ont pas

manqué de dénoncer le nouveau texte conçu par les autorités pour se prémunir de la vague du Printemps arabe qui a balayé beaucoup de régimes despotiques arabes, selon une ancienne députée. Ce nouveau texte qui fixe pour le 12 janvier prochain le dernier délai pour les associations pour se conformer aux nouvelles dispositions interdit, à titre d'exemple, aux associations "de s'ingérer dans les affaires de l'État sous peine de dissolution", rappelle Aïssa Rahmoune.

"Le plus grand danger de cette loi est la précision de la nature des relations entre ces associations et les ONG étrangères", relève, pour sa part, le sociologue Zoubir Arrous. Autres dangers, selon lui : l'article afférent aux financements étrangers et les sanctions qui pèsent sur les associations "qui travaillent contre les constantes nationales". Pour Zoubir Arrous, "l'espace public est un droit pour l'exercice politique".

Fraîchement reconduit à la tête de la ligue à l'issue d'un congrès tenu les

6 et 7 décembre, Me Benissad n'a pas lésiné sur les vocables pour prononcer un réquisitoire contre le nouveau texte. "Ils (les pouvoirs publics, ndlr) ont exploité le contexte de 2011 pour nous faire passer la pilule. La loi était prête depuis 2008. Il y a un recul par rapport à la loi de 1990. Avant, c'était un régime déclaratif, aujourd'hui, ils vont délivrer l'agrément à qui ils veulent. Il y a une volonté politique pour contrôler la société civile", soutient Me Benissad. Pour nombre d'intervenants, le problème en Algérie n'est pas tant dans les textes que dans leur application, suggérant que "les erreurs des associations se corrigent non pas par de nouveaux textes, mais par l'application de l'ancienne loi".

Dans ce contexte, les exemples sont légion sur ces associations qui tordent le coup à la loi en raison de leur proximité avec le pouvoir. Interrogé sur le rôle de l'État dans le contrôle du financement étranger des associations, Me Benissad a indiqué qu'il "est du ressort de l'État de subventionner les associations". "Mais le pouvoir ne doit pas dicter sa politique aux associations", précise-t-il. "On ne reçoit pas de financement étranger, mais il y a une coopération avec les ONG étrangères. Même le gouvernement le fait sans qu'on l'accuse d'intelligence avec l'ennemi", observe-t-il encore. "La mentalité du parti unique est toujours en vigueur. En 1989 déjà, il n'y avait pas de volonté d'aller vers le multipartisme", fustige Zoubir Arrous.

"On est dans une phase de reproduction de l'ancienne élite. J'ai peur qu'on rentre dans un changement dans le chaos, car il n'y a pas d'encadrement de la société. Voilà le vrai danger", conclut le sociologue. Selon Abdelwahab Fersaoui dont l'association, RAJ, a lancé une pétition pour l'abrogation de cette loi, des entraves sont même dressées devant les associations qui cherchent à se conformer aux nouvelles dispositions. "On n'a même pas reçu l'autorisation pour nous réunir, alors que le service chargé des associations au niveau du ministère de l'Intérieur ne répond même pas à nos appels", affirme le président du RAJ. Dès lors, il faut s'attendre à ce que plusieurs associations disparaissent à compter de l'expiration du délai pour leur mise en conformité avec le nouveau texte. Plusieurs ONG étrangères et locales, comme la CNCPPDH ainsi que des partis politiques ont tiré la sonnette d'alarme sur la régression qui caractérise la nouvelle loi sur les associations.

K. K

La Liberté, 14 Décembre 2013, Conférence parlementaire du FFS

La justice au banc des accusés

Par : Nadia Mellal

L'indépendance de la justice a été au centre des débats d'une journée d'étude organisée, jeudi, par le groupe parlementaire du Front des forces socialistes (FFS). Initiée à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'Homme, cette rencontre a été une opportunité pour un panel diversifié de participants (parlementaires, militants des droits de l'Homme, responsables de parti) de faire le point sur la situation de la justice en Algérie.

À ce sujet, l'ensemble des intervenants ont été unanimes à dénoncer une justice peu dépendante et sous l'emprise du politique, ce qui met à mal le respect des droits de l'Homme dans notre pays. S'exprimant à ce propos, Fatiha Aberkane, ancienne présidente du conseil d'État, est intervenue précisément sur la situation du juge du Tribunal administratif. Elle a mis en cause certaines dispositions contenues dans les lois sur les associations et les libertés publiques. À ses yeux, ces lois contiennent des "vices" qui empêchent la protection des citoyens. D'autres intervenants ont mis en cause la composante du Conseil supérieur de la magistrature, présidé par le président de la République, qui pêche par un manque de membres élus en son sein. "Plus grave encore, le Conseil supérieur de la magistrature est présidé, dans les faits, par le ministre de la Justice qui est le responsable direct des magistrats", a dénoncé un intervenant. De son côté, le professeur Madjid Benchikh, ancien doyen de la Faculté de droit d'Alger, a estimé que c'est le système politique en place qui empêche l'indépendance de la justice.

Pour sa part, le premier secrétaire du Front des forces socialistes (FFS), Ahmed Betatache, a plaidé pour "l'indépendance de la justice en tant qu'institution fondamentale pour l'édification d'un État de droit qui puisse permettre au peuple d'exercer pleinement sa souveraineté".

Il appelle, de ce fait, tous les acteurs de la scène politique à "un consensus autour de l'indépendance de la justice". À l'issue de la rencontre, les participants ont soutenu, dans les faits, que la problématique de l'indépendance de la justice réside dans l'application des textes juridiques, relevant que l'Algérie a ratifié toutes les conventions internationales relatives aux droits de l'Homme, mais que "beaucoup de dispositions ne sont pas appliquées". Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'introduire des "changements dans les statuts et fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature, revoir le principe de l'inamovibilité du magistrat".

N. M

La Liberté, 12 Décembre 2013, Le 2e Forum de Béjaïa s'est tenu mardi

Droits de l'Homme : le constat accablant des militants

Par : OUYOUGOUTE M.

Le vice-président de la Laddh a cité l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre de l'ancien ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, sur lequel pèsent de sérieux soupçons de corruption.

Le Centre de documentation et d'information en droits de l'Homme relevant de la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh, aile de Me Zehouane) a organisé, mardi dernier, le 2e Forum sur les droits de l'Homme. La rencontre, tenue au Théâtre régional de Béjaïa, a été animée par le vice-président de la ligue, Saïd Salhi, Ali Imloul, le président de la section Amnesty International (AI) Algérie, Mme Soumia Salhi, militante féministe et responsable de la section femme à l'UGTA, et des représentants des organisations sociales, à l'instar de la Coordination des lycées d'Algérie (CLA). Les organisateurs, qui ont dédié cette journée de débats à feu Boudjemaâ Abdelli — il était membre

du conseil national de la Laddh, animateur du MCB et syndicaliste —, ont demandé à l'assistance d'observer une minute de silence en hommage à l'icône des peuples en lutte, Nelson Mandela. Le nouveau vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, a indiqué que la 2e édition du Forum des droits de l'Homme demeurera un espace de débats à tous ceux qui luttent. Et de préciser que l'organisation à laquelle il appartient n'a pas le monopole des droits de l'Homme et que pour des contraintes organisationnelles et de pédagogie politique, ils étaient contraints de restreindre le nombre d'intervenants. Malgré la précaution, cela n'a pas empêché les redondances dans le discours de certains intervenants. Sur la réalité nationale des droits de l'Homme, Saïd Salhi a expliqué que la question qui doit interpeller tous les militants sociopolitiques, c'est la loi sur les associations. "On est tenu de s'y conformer, mais cela ne nous empêche pas de la critiquer car elle consacre le diktat de l'administration." Pour lui, c'est le moment de remobiliser toutes les énergies pour la remettre en cause. Et en matière de corruption, Saïd Salhi est catégorique : "C'est un fléau qu'il faut éradiquer." Mais il ne se fait pas trop d'illusions quant à la volonté du pouvoir politique de lutter contre.

Il a cité l'arrêt des poursuites judiciaires à l'encontre de l'ancien ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, sur lequel pèsent de sérieux soupçons de corruption. Sur la torture, le vice-président de la Laddh affirme qu'elle existe en Algérie. "Elle sévit dans les commissariats, dans les locaux de la Gendarmerie nationale et du DRS. C'est une pratique systématique, c'est la raison pour laquelle les autorités politiques refusent de s'ouvrir aux rapporteurs spéciaux enquêtant sur les cas de torture." L'orateur déplorera dans la foulée la situation dans les prisons algériennes. Institutions où on ne rééduque pas, a-t-il dénoncé, mais où on humilie et on casse l'humain. La preuve : le ratio des repas est de 50 DA, soit un peu moins de 30 centimes d'euros.

Intervenant lors des débats, le président de l'Association des parents de victimes et des blessés du 5 Octobre 1988, Abdelaziz Yahoui, a déploré le fait qu'en dépit des requêtes adressées à 16 chefs de gouvernement et une audience avec l'ancien président de la République, Liamine Zeroual, la situation des victimes de la répression n'a pas changé d'un iota. Celles-ci sont toujours considérées comme des accidentées du travail. Les membres de l'association n'ont profité, en outre, de la visite d'Abdelmalek Sellal à Béjaïa en avril dernier que pour remettre à son service protocolaire un dossier ficelé ayant abouti à une rencontre, en juin dernier, avec un conseiller du Président.

Les principales revendications : un statut de victime de la répression en lutte pour la démocratie, la hausse des pensions, la prise en charge des soins pour les blessés et, enfin, la reconnaissance officielle de la journée du 5 Octobre. Une date dont se sont appropriés, toute honte bue, des officiels algériens lors des révoltes dans le Maghreb et dans le monde arabe.

M. O

La Liberté, 12 Décembre 2013, Coopération entre l'UE et l'Algérie dans le domaine des droits de l'Homme

Les avancées notables

Par : Rédaction Nationale

"La défense des droits de l'Homme et des libertés publiques sont des valeurs fondatrices pour l'UE. Cette question figure dans tous les accords d'association signés entre l'UE et ses partenaires. Ces valeurs fondamentales que nous partageons sont également à la base de notre relation bilatérale

avec l'Algérie. Dans le cadre de l'accord d'association, un sous-comité "Dialogue politique, sécurité et droits de l'Homme" a été créé en 2011 et a déjà tenu deux sessions. Sur le terrain, l'UE, en collaboration avec les autorités algériennes, apporte son appui au développement du mouvement associatif et de la société civile depuis 2000 sous la forme notamment de deux programmes ONG I et II qui ont permis de soutenir plus de deux cents associations et de financer autant de projets dans une quarantaine de wilayas", a indiqué la haute représentante de l'UE, Catherine Ashton, à l'occasion de la journée du 10 décembre. Depuis 2007, l'UE a mis en place l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme (IEDDH) qui se veut l'expression concrète de la volonté de l'UE d'intégrer la promotion de la démocratie et des droits de l'Homme dans sa politique extérieure. L'IEDDH connaît un grand succès en Algérie, depuis son lancement. Il a notamment contribué au renforcement des capacités des associations locales en leur permettant de faire un pas qualitatif en termes d'organisation interne et de mise en œuvre de projets. L'IEDDH a également favorisé les échanges avec des ONG internationales. Enfin, il a donné à la société civile et aux associations une plus grande visibilité. Actuellement, 26 microprojets présentés par des ONG algériennes et internationales sont soutenus par cet instrument en Algérie. Ces microprojets concernent des actions, à petite échelle, qui permettent d'approfondir le soutien aux initiatives de la société civile locale et de renforcer leur contribution au processus démocratique.

Le Nouvelle Observateur, 16 décembre 2013, Ayrault veut donner un "nouvel élan" économique avec l'Algérie

Publié le 16-12-2013 à 07h10 - Mis à jour le 17-12-2013 à 08h31

Un an après François Hollande, Jean-Marc Ayrault effectue à son tour lundi et mardi une visite officielle en Algérie destinée à cultiver une relation "apaisée" dont le volet économique est toutefois soumis à une concurrence grandissante. (c) Afp

Un an après François Hollande, Jean-Marc Ayrault effectue à son tour lundi et mardi une visite officielle en Algérie destinée à cultiver une relation "apaisée" dont le volet économique est toutefois soumis à une concurrence grandissante. (c) Afp

Alger (AFP) - En visite en Algérie lundi, le Premier ministre français Jean-Marc Ayrault veut donner un "nouvel élan" économique aux relations avec l'ex-colonie, qui se tourne vers d'autres pays comme la Chine, un pays ayant même supplanté la France au premier rang des fournisseurs.

Un an après une visite du président François Hollande qui avait permis de solder certains comptes mémoriels, c'est au tour du Premier ministre de faire le déplacement pour deux jours avec un programme presque exclusivement économique.

La première réunion du "comité inter-gouvernemental de haut-niveau", une structure destinée à faire avancer les dossiers bilatéraux, a servi de prétexte à la venue de M. Ayrault et de neuf ministres. Des accords de coopération ont été signés lundi matin dans divers domaines - éducation, intérieur, recherche, francophonie, médias.

"Satisfait" du résultat de ce premier comité inter-gouvernemental entre les deux pays, le Premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, a estimé que France et Algérie étaient "de bons voisins et (avaient) fait leur travail".

M. Ayrault devait s'entretenir lundi après-midi avec le chef de l'Etat algérien, Abdelaziz Bouteflika.

Devant 400 chefs d'entreprises français et algériens réunis pour un Forum économique, M. Ayrault avait auparavant souligné que le partenariat économique entre Alger et Paris était "ancien, solide et

prometteur". La France peut ainsi se targuer de demeurer le premier investisseur dans son ex-colonie et d'être son quatrième client, essentiellement en hydrocarbures.

Mais la concurrence d'autres pays, comme l'Espagne, l'Italie ou la Chine, se fait de plus en plus vive. La Chine est même devenue sur les neuf premiers mois de l'année le premier fournisseur de l'Algérie, passant devant la France.

La part de marché française en Algérie, estimée à 12,8% des importations globales en 2012, est en effet passée à 11,37% pour les neuf premiers mois de 2013, contre 11,98% pour la Chine, selon les chiffres des Douanes algériennes.

"Il y a un effritement depuis dix ans" des échanges économiques entre les deux pays, admet un conseiller de Jean-Marc Ayrault.

"La Chine est plus agressive et produit des produits moins chers", abonde un conseiller ministériel algérien. Pour lui, la France a en particulier perdu du terrain dans les années 1990. "Il y a eu une diabolisation de l'Algérie à cause du terrorisme, les entreprises françaises se sont un peu retirées et d'autres pays se sont engouffrés dans la brèche", explique-t-il.

La montée en puissance de la Chine est "structurelle dans toute l'Afrique", souligne un ministre français, ajoutant que la France pâtit de "sa perte de compétitivité". "C'est un travail de longue haleine pour reconquérir des parts de marché" reconnaît-il.

M. Ayrault, qui était la semaine dernière en Chine pour vanter le "made in France", compte désormais sur des relations "apaisées" avec l'Algérie pour ne pas décrocher. Il a aussi vanté la politique menée par son gouvernement qui permet, selon lui, une "montée en gamme de son économie et d'accroître la compétitivité de ses entreprises".

Ce retour en force doit s'opérer, selon lui, via de grands groupes comme Bouygues, Air Liquide, Lafarge, Renault -- qui va produire l'an prochain des voitures en Algérie--, Sanofi --qui ouvre une usine à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest d'Alger--, ou encore Alstom, constructeur du tramway d'Oran.

M. Ayrault doit d'ailleurs se rendre mardi dans la grande ville de l'ouest algérien pour voir ce tram. Il devrait aussi visiter l'usine Renault en cours de construction, qui doit produire dans un premier temps 25.000 véhicules de tourisme par an destinés exclusivement au marché africain.

"Ces grands projets constituent des réussites tangibles et visibles", a salué M. Ayrault, pour qui "ils sont un encouragement aux petites et moyennes entreprises" françaises.

"Après une période d'effacement, les PME sont en effet de retour", s'est réjoui le Premier ministre français lors du Forum économique d'Alger. Quelque 30% d'entre elles avaient quitté l'Algérie entre 2005 et 2011, a indiqué à ce forum la ministre française du Commerce extérieure Nicole Bricq.

Durant la visite de M. Ayrault, une douzaine de contrats au total seront signés, notamment sur la formation, la recherche et l'industrie.

La Liberté, 16 Décembre 2013, Clôture hier à Alger de la Conférence sur la résistance des peuples

“La cause sahraouie est un exemple du non-respect du droit international”

Par : Hafida Ameyar

Le mouvement de solidarité pour le parachèvement du processus de décolonisation au Sahara Occidental vient de prendre, cette fin d'année 2013, un nouveau tournant, avec l'implication plus grande de syndicats, d'ONG et de sociétés civiles. Après la première conférence de solidarité africaine pour l'indépendance du peuple sahraoui, qui a eu lieu en octobre dernier à Abuja (Nigeria), puis la conférence internationale sur “le rôle de la femme dans les mouvements pour la liberté et l'indépendance en Afrique” qui s'est tenue début décembre, à Tindouf, dans les camps des réfugiés sahraouis, la capitale algérienne a abrité hier et avant-hier la 4e conférence internationale sur le thème : “Le droit des peuples à la résistance : le cas du peuple sahraoui”, présidée par le chef d'État sahraoui.

En marge de cette rencontre, s'est tenue la première réunion de la task-force africaine, suivie par le forum des députés et sénateurs, qui a annoncé la création du réseau international des parlementaires. Pour bon nombre de participants, la plupart des objectifs fixés à la conférence d'Alger ont été atteints. La preuve, soutient-on, la session d'El-Aurassi a rassemblé des participants venus des 5 continents, y compris des USA, du Japon et de la Russie, et a réaffirmé le droit des Sahraouis à choisir librement leur destin, à travers un référendum d'autodétermination. La conférence a, en outre, “affirmé et proclamé” leur droit à “résister à l'occupation marocaine”.

Non sans interpeller l'ONU sur “l'urgence de mettre en place des mécanismes de protection” de la population civile sahraouie des territoires occupés. Hier, les témoignages des militants sahraouis des droits de l'Homme et ceux d'observateurs étrangers ont, de nouveau, mis à nu la nature coloniale du système marocain. Pour Giulia Olmi du CISP, une ONG pour le développement avec les peuples, “la cause sahraouie est un exemple éclatant du non-respect du droit international”. Cette responsable italienne a déploré “le double jeu” de la communauté internationale et surtout de l'Europe. Mme Olmi a aussi signalé les carences en matière d'information. Selon elle, “une démocratie est basée sur l'information des gens et sur la connaissance des opportunités qui existent” pour pouvoir dénoncer ce qui ne va pas : situation d'impunité et d'illégalité, violences, etc.

De son côté, Marco Balboni, professeur de droit à l'université de Bologne (Italie), a noté que “le droit du peuple sahraoui à un référendum d'autodétermination n'a pas été exercé, car le Maroc s'y oppose avec l'usage de la force”. Pourtant, poursuivra-t-il, “la dernière colonie de l'Afrique a le droit à l'autodétermination, qui lui a été reconnu à maintes reprises”.

Pour le juriste, cette situation “est illégitime”. Analysant le contexte actuel, M. Balboni l'a qualifié de “très défavorable”, surtout après la survenue de la crise économique et des “préoccupations” qu'elle suscite chez l'UE “au détriment des droits de l'Homme”. Le changement des rapports de force, selon lui, passe forcément par “une pression importante de la société civile et de l'opinion publique internationales, à commencer par l'opinion publique sahraouie dans les territoires occupés”. Un autre participant à la conférence, Benkherouf M'hamed, président de l'Union internationale des cadres algériens, a abordé, lui aussi, “le double jeu de la France des droits de l'Homme et des libertés qui bloque le processus de décolonisation”. Le Franco-Algérien est arrivé à la même conclusion que le juriste italien, quant à la nécessité d'exercer des “pressions” sur la France officielle. Enfin, le Pr Makoto Katsumato, directeur de l'Institut japonais de la paix internationale (Prime), a estimé que “la monde, aujourd'hui, a besoin d'un ordre mondial plus juste”. Puisant dans la Constitution de son

pays, qui combat “la tyrannie, l’injustice sociale et la pauvreté”, et se basant sur les idéaux de la conférence afro-asiatique de Bandoeng de 1955, il a insisté sur l’application impérative des résolutions de l’ONU, notamment celles relatives à la tenue du référendum au Sahara Occidental.

H A

El Watan, 23 décembre, Loi sur les associations en Algérie

L’UE veut plus de liberté pour la société civile

le 23.12.13 | 10h00

Lors d’une conférence de presse animée hier à Alger, le chef de la délégation de l’UE a donné son appréciation sur la loi sur les associations tant décriée en Algérie.

La loi sur les associations en vigueur depuis 2012 inquiète aussi l’Union européenne (UE). Partenaire politique et économique de l’Algérie, l’UE se dit sensible aux plaintes des organisations nationales et étrangères qui dénoncent les dispositions qualifiées de «liberticides» de ce texte. «Les associations nous ont fait part de leurs remarques par rapport à cette loi et leurs difficultés. Nous discutons régulièrement avec les autorités algériennes et avec le CNES. Nous espérons que ces difficultés pratiques de la mise en application de cette loi, qui ne sont pas tout à fait les mêmes pour toutes les associations, soient levées pour faciliter le travail des associations», déclare le chef de la délégation de l’UE en Algérie, Mark Skolil, lors d’une conférence de presse animée hier à Alger.

Selon lui, la communauté européenne espère des facilitations pour le travail des associations en Algérie. «Nous espérons faciliter le travail des associations, non dans l’intérêt des pays étrangers, mais dans celui de l’Algérie. Les associations font partie de la vie de chaque pays et l’Algérie est attachée au développement de ce secteur», ajoute-t-il.

L’UE s’exprime ainsi pour la première fois sur cette loi qui suscite toujours la polémique au niveau national.

Et cette réaction intervient à la veille de l’expiration du délai de deux ans fixé aux associations pour se conformer aux nouvelles dispositions de la loi en question.

Tout en organisant leurs congrès de mise en conformité, plusieurs organisations, dont les ligues des droits de l’homme en Algérie (LADDH et LADH) ont demandé l’abrogation de ce texte qualifié «d’épée de Damoclès» suspendue au-dessus de la tête des associations. Ces dernières disposent de moins de dix jours pour revoir leur organisation interne si elles souhaitent poursuivre leurs activités sur le terrain.

Interrogé sur la question des droits de l’homme, le diplomate européen affirme que ce sujet n’est pas éludé dans les relations de l’UE avec l’Algérie. «Nous avons un dialogue et une coopération soutenue dans ce domaine. Il y a des progrès qui ont été enregistrés en Algérie et qui sont incontestables. Nous avons, dans le cadre de l’accord d’association, des outils qui nous permettent de poser toutes les questions relatives à la politique et aux droits de l’homme. Nous les discutons ouvertement et dans le respect réciproque. Nous n’évitons aucun sujet. Ce n’est pas notre style de travail d’éviter les sujets», assure-t-il.

Présidentielle de 2014 : l’UE pas encore sollicitée

Revenant sur l'élection présidentielle de 2014, Mark Skolil affirme que le gouvernement algérien n'a pas formulé de demande d'envoi d'une mission de supervision de ce scrutin. «Une telle demande ne nous a pas encore été présentée. Si tel devait être le cas, je peux vous assurer que l'UE et Mme Ashton étudieront cette éventuelle demande avec beaucoup d'attention», explique-t-il.

Dans ce sens, le chef de la délégation européenne se félicite du niveau des relations politiques entre les deux partenaires. «Nous nous réjouissons de ce dynamisme et de ce rapprochement des relations politiques», estime-t-il.

Selon lui, l'Algérie a exprimé son souhait de rejoindre le cadre de coopération entre l'UE et les pays de la région dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). «Nous avons commencé, l'année dernière, à discuter le plan d'action avec nos partenaires. Une fois conclu, nous pourrions introduire une option additionnelle à ce que nous faisons déjà dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage. Plusieurs rounds de négociations ont eu lieu et nous attendons avec patience les propositions algériennes pour que l'on puisse se retrouver l'année prochaine à Bruxelles pour continuer à préparer ce plan d'action», annonce-t-il.

Abordant l'évaluation de la coopération algéro-européenne, Mark Skolil qualifie ces résultats «d'encourageants». «Il y a des projets qui ont bien réussi et d'autres pas. Mais en général, l'UE fait un très bon bilan de sa coopération avec l'Algérie», dit-il, précisant que l'année 2014 marquera le début d'une nouvelle période dans ce partenariat. Une nouvelle période déjà entamée avec le lancement, depuis jeudi dernier, de quatre nouveaux programmes de coopération représentant un montant global de 94 millions d'euros.

Ils concernent l'environnement (34 millions), la pêche et l'aquaculture (15 millions), l'appui à la mise en œuvre de l'accord d'association (P3A) (35 millions) et l'appui à la gouvernance (10 millions).

Madjid Makedhi

El Watan, 22 décembre 2013, Journée internationale sur les migrants ; La LADDH dénonce le «dénier de solidarité»

le 22.12.13 | 10h00

Le 18 décembre coïncide avec la Journée internationale des migrants.

A cette occasion, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH) a organisé, hier à Alger, une conférence consacrée à la thématique et l'actualité des migrants en Algérie. «L'Union européenne veut faire de l'Algérie un sous-traitant pour filtrer la migration entre les pays du Nord et du Sud, ce que les Européens ne peuvent pas faire en raison d'une opinion publique forte qui ne peut tolérer que les droits des migrants soient bafoués», dénonce le président de la LADDH, Noureddine Benissad. Autre point relevé : il existe selon lui un «dénier de solidarité». «Il y a un amalgame entre les associations qui aident les migrants et les réseaux mafieux qui les exploitent. La loi n'est pas claire à ce sujet», affirme-t-il.

Et d'ajouter : «La loi sur les associations de janvier 2012 rend difficile le travail des organisations avec les migrants.» Pour le président de la LADDH, il faut traiter la question de la migration sous l'angle des droits humains, car dans l'imaginaire populaire «les migrants apportent des maladies, de

l'insécurité et de la drogue». Le conférencier rappelle que «l'Algérie a ratifié, au lendemain de l'indépendance, la Convention de Genève sur l'asile et les réfugiés». Il poursuit : «Il n'existe pas de cadre national pour appliquer ce texte afin de déterminer les droits et les obligations.» L'avocat, Wadie Meraghni, souligne pour sa part que «la loi sur l'asile est suspendue depuis deux ans», tout en ajoutant que «l'Algérie a ratifié des textes pour garantir aux migrants l'accès aux soins et à l'éducation».

Selon les statistiques présentées par la coordinatrice de Médecins du monde, Charlotte de Bussy, «le profil des migrants se compose essentiellement de Subsahariens d'Afrique centrale et de l'Ouest, des jeunes de 28 à 29 ans principalement. Les premières raisons de migration sont économiques ou pour fuir les conflits. 80% des migrants disent que la destination finale n'est pas l'Algérie. Finalement, une fois que la période de trois mois de présence est dépassée, ce n'est plus un transit. 13% disent vouloir rester». Elle avance qu'«il existe de 25 à 30 000 migrants sans papiers en Algérie, sur un total d'environ 100 000». Mme de Bussy indique que «45% des migrants subsahariens sont des femmes en âge de procréer. 80% d'entre elles déclarent avoir des enfants». «Certaines craignent d'aller dans les centres de soins. Cela devient compliqué lorsqu'elles sont enceintes et lorsqu'elles doivent accoucher», précise-t-elle.

Refus de scolariser les enfants de Subsahariens

Notons que Médecins du monde est une association médicale pour aider les migrants à accéder aux soins. Sur ce point, Charlotte de Bussy met en relief qu'«en Algérie, l'idéologie de la santé est l'accès à tous, et ce gratuitement». Cependant, «les migrants subsahariens ne le savent pas. C'est pour cela que nous avons conçu un guide pour les informer, notamment via les pères éducateurs, lesquels ont un accès facile aux communautés des migrants. Dans certains cas, un migrant est soigné mais se fait arrêté. Dans certains centres hospitaliers, il existe des postes de police. Pourtant, rien n'est stipulé dans la loi qu'il faut arrêter un migrant irrégulier. Ce sont des cas isolés. L'accès à la santé ne pose pas de problème. Il n'y a pas de risque d'arrestation. L'accès aux soins est plutôt favorable aux populations migrantes. Le système de santé algérien est avantageux, gratuit et facile, tandis qu'en France, on exige une carte d'assurance sociale».

De son côté, Abdelmoumen Khlelil pense que «l'Algérie est devenue une terre d'accueil alors que des Algériens tentent l'immigration». «La question migratoire est une problématique à double sens. Ce n'est plus un sujet marginal.» La LADDH a développé avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) un programme d'assistance juridique. «Il ne s'agit pas de s'intéresser seulement aux réfugiés», explique Abdelmoumen Khelil.

Il ajoute qu'«un autre programme a été élaboré avec l'Institut Panos, destiné aux journalistes, pour améliorer la perception sur les migrants». Enfin, le conférencier déplore un cas de discrimination flagrant : «Les enfants de réfugiés syriens ont été acceptés dans les écoles, mais pas ceux des Subsahariens.»

Mehdi Bsikri